DEMEA

SUSTAINABLE INVESTMENT

Rapport LEC 29 2026

Editorial

Equipe de direction

« La souveraineté énergétique s'est imposée non plus comme un horizon lointain mais comme un impératif immédiat »

S. VILLECROZE | S. PATURLE | A. TROESCH | E. MARTY | PH. DETOURS | L. CORMIER

« L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte de recomposition géopolitique profonde, aux conséquences directes sur les équilibres énergétiques et industriels »

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport LEC 29 de Demea Sustainable Investment. L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte mondial de recomposition géopolitique profonde, aux conséquences directes sur les équilibres énergétiques et industriels. La guerre en Ukraine, entrée dans sa quatrième année, a maintenu malgré les efforts une pression durable sur les approvisionnements en gaz naturel européens, rappelant avec force le coût stratégique d'une dépendance aux énergies fossiles importées. En parallèle, le conflit ouvert au Moyen-Orient a mis en lumière une autre vulnérabilité structurelle de l'Europe : sa dépendance aux flux d'hydrocarbures transitant par le détroit d'Ormuz, passage par lequel s'écoule près de 20 % du pétrole et du gaz naturel liquéfié consommés dans le monde. La quasi-mise à l'arrêt de ce corridor maritime stratégique a provoqué une flambée des cours du pétrole brut et du GNL, fragilisant des pans industriels entiers, de la chimie à l'agriculture en passant par les transports, et révélant que toutes les tentatives n'avaient fait que déplacer la dépendance géographiquement, sans la réduire structurellement. Dans ce contexte, la souveraineté énergétique s'est imposée non plus comme un horizon lointain, mais comme un impératif immédiat dont la seule réponse durable réside dans l'accélération de la décarbonation et le déploiement massif des énergies renouvelables et des technologies de transition.

C'est dans ce contexte de réaffirmation de l'impératif énergétique que plus de 20 milliards d'euros ont été mobilisés en Europe au profit de la transition écologique en 2025, entre financements en capital et par la dette. Un signal fort de la confiance durable des investisseurs institutionnels dans ces thèses d'investissement. En parallèle, le baromètre Cleantech 2025 de France Invest enregistre un repli relatif des montants investis : 1,9 milliard d'euros déployés dans 126 entreprises françaises, soit une baisse de 20 % par rapport à 2024, un niveau qui reste néanmoins supérieur à ceux observés avant 2020. Ce recul traduit une consolidation du marché plutôt qu'un désengagement : le financement des sociétés en amorçage et du capital-innovation reste dynamique, les énergies renouvelables concentrent 35 % des montants investis, et l'AgTech a connu un second semestre particulièrement actif. Le signal de long terme reste inchangé : la transition écologique demeure un pilier stratégique de l'investissement, même dans un environnement économique plus contraint.

Fort de vingt ans de conviction, Demeter (devenu Demea Sustainable Investment) s'affirme comme un acteur de référence de ce secteur, avec plus de 1,3 milliard d'euros d'actifs durables sous gestion. En 2025, nous avons poursuivi notre rôle de catalyseur et d'accompagnateur de la transition énergétique et écologique en investissant dans de nouvelles sociétés et en soutenant la croissance durable des entreprises de notre portefeuille (dont seule une part marginale reste exposée au secteur des énergies fossiles).

Editorial — Demea Sustainable Investment 2025

En 2025, nous avons poursuivi la levée de trois fonds spécialisés dont les mandats, ancrés dans les urgences du moment, mais surtout aussi dans les enjeux de long terme, illustrent la cohérence et la complémentarité de nos stratégies. Le fonds d'innovation, Innovation for Adaptation and Mitigation (IAM), qui vise une levée de 100 millions d'euros, a réalisé son premier closing en capital amorçage, accompagnant ainsi les innovations nécessaires à la transition écologique.

Le fonds de private equity, Sustainable Agriculture Equity (SAGE), financera la transformation vers un modèle agricole durable, souverain et respectueux du vivant. Enfin, le fonds d'infrastructures, Strategy Materials Fund (SMF), s'attaque à l'un des défis les plus urgents de la souveraineté industrielle européenne : l'établissement d'une chaîne de valeur résiliente et indépendante pour les matériaux critiques dans un contexte accru de compétition technologique et industrielle. SMF incarne ainsi la conviction qui est au cœur de notre démarche, à savoir que souveraineté énergétique et décarbonation sont en réalité les deux faces d'une même stratégie industrielle.

Un recul de la filière à relativiser

Les montants investis par Demea Sustainable Investment en 2025 atteignent 59 millions d'euros répartis sur un large éventail d'opérations, couvrant les énergies renouvelables, la mobilité durable ainsi que les procédés industriels décarbonés.

Biodiversité et écosystèmes

Moins médiatisée que la décarbonation mais tout aussi fondamentale, la préservation de la biodiversité s'impose progressivement comme un impératif stratégique pour les investisseurs. La disparition des pollinisateurs, l'appauvrissement des sols agricoles, la dégradation des écosystèmes aquatiques : ces phénomènes affectent directement la résilience des chaînes de valeur et la viabilité économique de secteurs entiers. En 2025, Demea Sustainable Investment a consolidé son action à travers ses fonds Agrinnovation et Vitirev Innovation, qui ont continué d'investir dans des technologies permettant de réduire ou de substituer les intrants chimiques dans les filières agricole et viticole mais aussi de participer via des technologies innovantes au reboisement dans des zones sensibles de l'écosystème mondial.

Ces investissements participent à la structuration d'une vision cohérente : la transition écologique ne se limite pas à décarboner l'énergie, elle implique de régénérer les écosystèmes sur lesquels repose l'ensemble de l'activité humaine.

3 fonds en levée

IAM – Innovation for Adaptation and Mitigation

100M€

Financement de l'innovation afin de financer des solutions servant à s'adapter ou à atténuer au changement climatique

SAGE – Sustainable AGgriculture Equity

250M€

Transformation vers un modèle agricole durable, souverain et respectueux du vivant

SMF – Strategic Materials Fund

500M€

Chaîne de valeur résiliente pour les matériaux critiques et souveraineté industrielle européenne

Editorial — Demea Sustainable Investment 2025

Gouvernance, performance sociale et environnementale

La campagne ESG 2025 menée auprès de l'ensemble de nos participations révèle des avancées concrètes sur les volets sociaux et de gouvernance. 65 % des instances de surveillance de nos sociétés comptent désormais au moins une femme parmi leurs membres, un niveau stable et cohérent avec nos engagements de long terme. Plus de la moitié des conseils examinent formellement leur feuille de route RSE au moins une fois par an, signe d'une intégration croissante des enjeux extra-financiers au cœur des processus de décision. Le portefeuille représente près de 9 500 emplois équivalents temps plein, dont 95 % en CDI, reflet de la solidité et de la durabilité des modèles que nous accompagnons. Sur le plan de l'innovation, 105 brevets ont été déposés en 2025 par nos participations, témoignant de l'intensité technologique des secteurs dans lesquels nous investissons. Enfin, 47 % de l'énergie consommée par les sociétés du portefeuille est d'origine renouvelable, un indicateur en progression qui illustre l'intégration progressive des enjeux environnementaux dans leurs opérations.

L’ESG est au cœur de nos processus d’investissement

Notre engagement en matière de durabilité ne se limite pas à nos participations : il structure également notre propre fonctionnement. D’une part, une partie du carried interest des fonds Article 9, c'est-à-dire la rémunération de surperformance de la société de gestion de portefeuille, est basée sur des indicateurs extra-financiers, alignant ainsi les intérêts des équipes avec les objectifs de durabilité de long terme. D’autre part, sur la question de la parité, Demea Sustainable Investment poursuit sa progression vers l'objectif de 40 % de femmes dans les équipes d'investissement fixé par la charte parité France Invest pour 2030, avec un taux déjà supérieur à la moyenne du secteur. Plus de la moitié des collaborateurs sont actionnaires de la société, témoignant d'un modèle de gouvernance fondé sur la confiance et le partage de la valeur.

Pour concrétiser ses engagements, Demea Sustainable Investment s'appuie sur des outils complémentaires, dont la plateforme Apiday, qui nous permettent de centraliser, structurer et automatiser la collecte de données ESG à l'échelle de l'ensemble de notre portefeuille ainsi que de personnaliser nos questionnaires afin d'apporter davantage d'informations qualitatives. Cette base d'informations nous permet d'agir concrètement sur notre feuille de route et de construire nos engagements. Ces outils ne sont pas de simples instruments de conformité : ils sont le reflet de notre conviction que mesurer rigoureusement l'impact est la condition première pour l'améliorer.

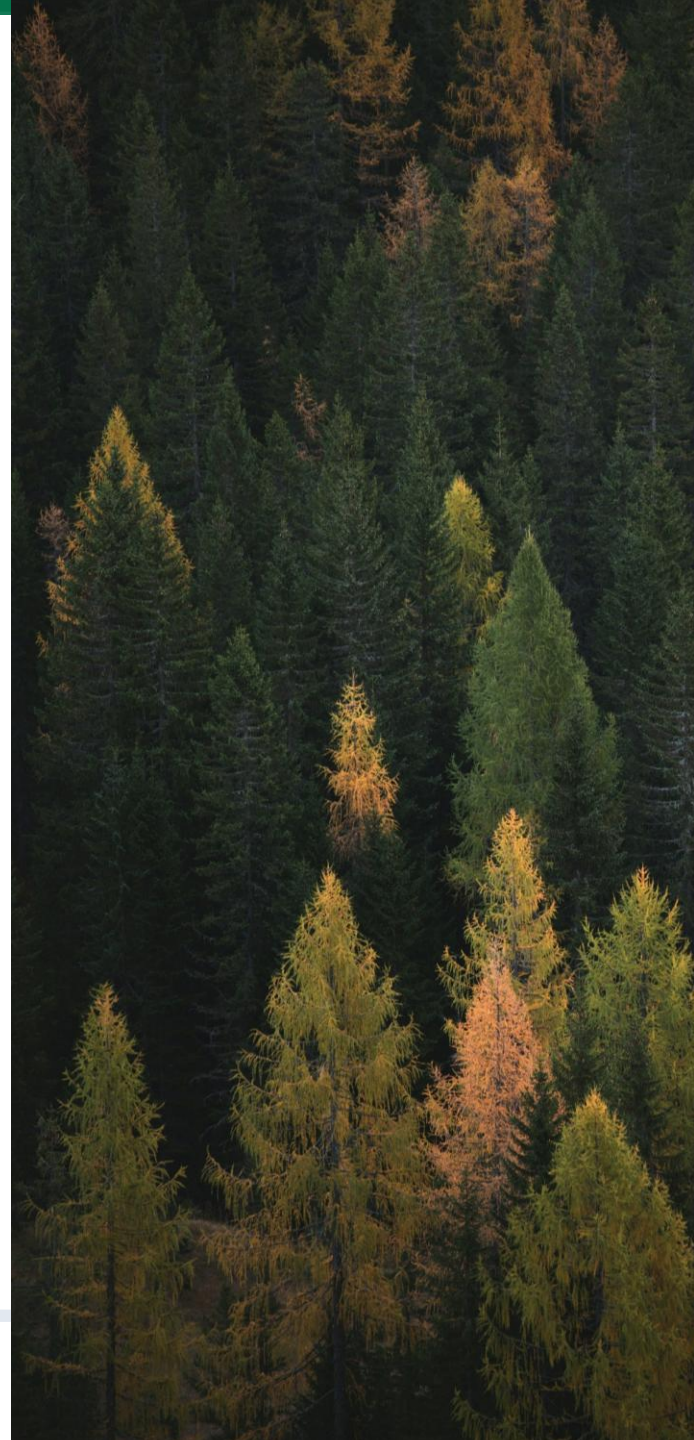

Editorial — Demea Sustainable Investment 2025

Demea Invest : naissance d'un acteur majeur

L'année 2025 a marqué une étape fondatrice. Le rapprochement entre Demeter Investment Managers (désormais Demea Sustainable Investment) et Cerea Partners (désormais Demea Agro), société de gestion spécialisée dans les filières agro-alimentaires, qui a donné naissance à Demea Invest, acteur majeur de la transition écologique avec 3 milliards d'euros sous gestion.

Cette fusion incarne une conviction profonde : les grandes transitions énergétique, agricole et alimentaire ne peuvent être menées séparément. Elles appellent un acteur unique, capable de les financer avec cohérence et ambition, de l'amorçage jusqu'à la transmission.

Equipe de direction

*« Ce rapprochement **n'est pas une simple opération actionnariale** : elle est la convergence de deux visions et expertises complémentaires autour d'une ambition commune. Demea Invest hérite de la vocation fondatrice de Demeter, qui est d'accompagner les champions de la transition écologique, et l'élargit à l'ensemble des enjeux de la transition agricole et alimentaire et l'expertise de Cerea dans les transitions agricole et alimentaire afin d'accompagner les entreprises qui façonnent une économie plus durable.*

*Dans un monde où souveraineté énergétique, souveraineté alimentaire et préservation des écosystèmes sont désormais indissociables, **Demea Invest se positionne comme le partenaire de référence des entreprises qui construisent, dès aujourd'hui, le monde de demain.** »*

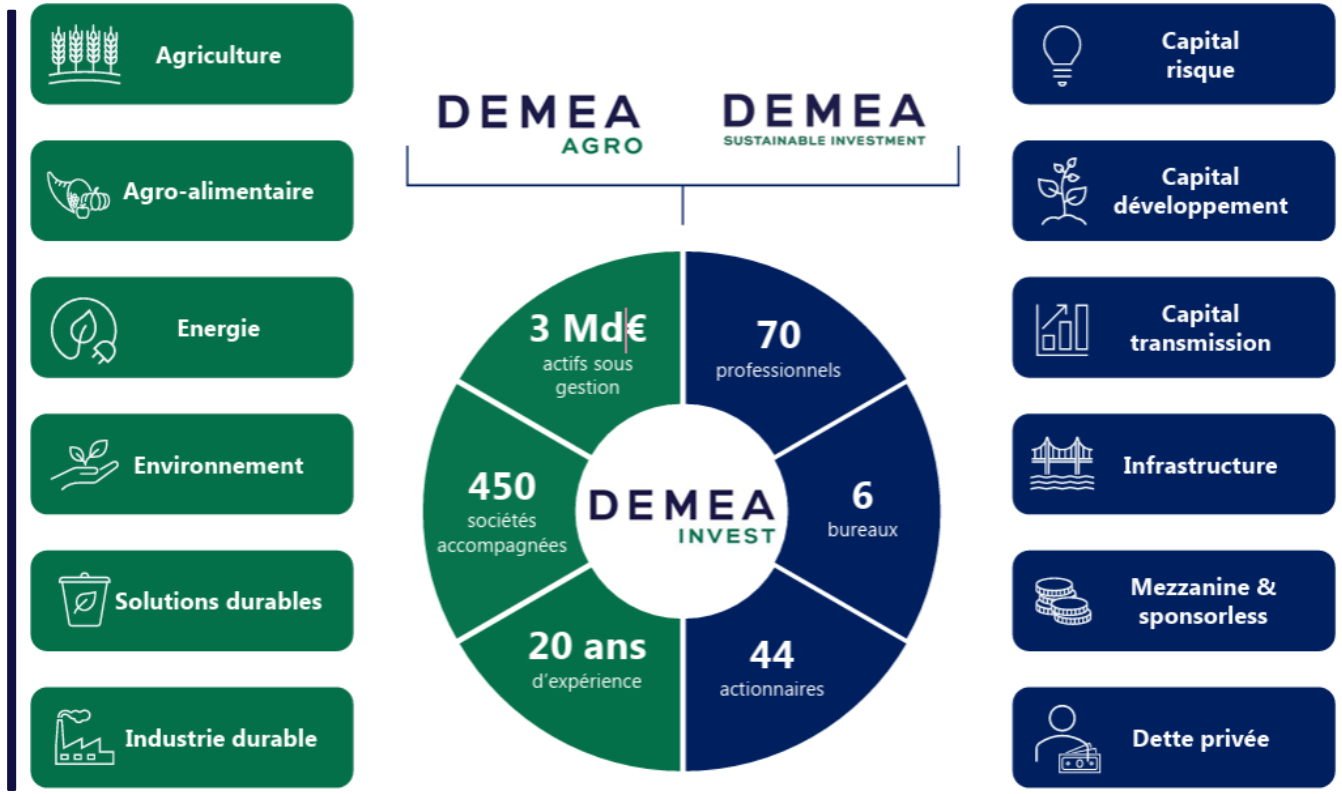

Témoignage

Thomas RIVRON

Directeur des investissements et du financement AG2R LA MONDIALE

« Demea Sustainable Investment est une société de gestion avec un fort ancrage »

Comment le sujet de la transition écologique est-il aujourd'hui perçu par les investisseurs institutionnels ?

La transition écologique a franchi un cap ces dernières années dans notre manière d'appréhender l'allocation d'actifs. Chez AG2R La Mondiale, nous avons engagé cette réflexion il y a plus de vingt ans, avec notre premier fonds ISR en 2000. Depuis, la démarche s'est considérablement structurée : politique climat adoptée dès 2017, trajectoire de décarbonation des portefeuilles, objectifs de température alignés sur l'Accord de Paris, enveloppe dédiée de 300 millions d'euros investis dans des fonds spécialisés dans la transition énergétique et les infrastructures. Ce qui a changé, c'est la profondeur de l'intégration. On ne parle plus de cases à cocher ou de reporting de conformité. On parle de gestion des investissements sur le long terme, de cohérence avec notre raison d'être en tant que groupe de protection sociale, et de notre responsabilité vis-à-vis des millions d'assurés dont nous gérons l'épargne.

Est-ce encore un sujet de niche ou cela devient-il un critère structurant dans la sélection de gérants ?

C'est devenu un critère structurant, sans ambiguïté. Nous évaluons systématiquement la cohérence de la politique ESG des gérants externes avec la nôtre, en particulier sur les politiques d'exclusion, l'engagement actionnarial et, depuis 2024, la prise en compte de la biodiversité. Un fonds qui ne peut pas répondre sérieusement à ces questions ne passe pas notre processus de sélection, quelle que soit sa performance financière brute. Cela dit, je distingue deux niveaux. Le premier est celui de la conformité réglementaire et du reporting SFDR, qui est désormais un prérequis minimum. Le second, plus exigeant, est celui de la conviction : des gérants qui ont construit leur thèse d'investissement autour de la transition, qui en font leur seul terrain de jeu, et dont l'impact est mesurable et documenté. Ce second niveau reste encore rare, et c'est précisément là que se trouve la valeur différenciante pour un investisseur comme nous.

Témoignage

Thomas RIVRON

Directeur des investissements et du financement AG2R LA MONDIALE

« Demea Sustainable Investment est une société de gestion avec un fort ancrage »

Qu’est-ce qu’un gérant spécialisé dans la transition écologique devrait, selon vous, démontrer sur ce volet ?

Trois choses, dans cet ordre. D'abord la cohérence interne : la thèse d'investissement, les processus de sélection, la politique de carried interest, et les indicateurs de suivi doivent former un tout logique. Ensuite la rigueur méthodologique : nous attendons un suivi d'indicateurs par un tiers indépendant, une transparence sur les données, et une capacité à rendre compte des impacts réels, pas seulement des intentions. Enfin la profondeur sectorielle : un gérant vraiment spécialisé doit démontrer une connaissance opérationnelle des transitions qu'il finance et sa capacité à accompagner la transformation de ses investissements. La crédibilité se construit dans les détails, pas dans les discours.

Qu’est-ce qui distingue Demea Sustainable Investment des autres sociétés de gestion ?

Demea Sustainable Investment est une société de gestion avec un fort ancrage. Ancrage sectoriel d'abord : l'agroécologie et la transition industrielle sont des domaines dans lesquels leurs équipes ont construit une expertise réelle sur le temps long, portée par des collaborateurs qui viennent de ces secteurs. Ancrage territorial ensuite : les fonds financent des entreprises ancrées dans des écosystèmes locaux en cohérence avec notre stratégie de développement régional. Enfin, le choix de classifier l'ensemble des fonds en cours de levée en Article 9 SFDR, avec un carried interest indexé sur des critères extra-financiers et un suivi indépendant, est aussi un élément notable pour un investisseur institutionnel de long terme, ce type de cohérence entre les engagements affichés et les mécanismes effectivement mis en place est ce qui, in fine, fonde la confiance.

Témoignage

Philippe MAUGUIN

Président directeur général de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)

« Ce dont nous manquons encore c'est d'une traduction systématique de ces connaissances en décisions économiques et financières »

Quel état des lieux dressez-vous aujourd'hui de la biodiversité, et quels sont les signaux qui vous préoccupent le plus à la lumière de vos travaux de recherche ?

La biodiversité traverse aujourd'hui une crise d'une ampleur sans précédent dans l'histoire humaine. Les données scientifiques convergent vers un constat alarmant : le taux d'extinction des espèces est désormais cent à mille fois supérieur au taux naturel de référence. Ce que nos équipes observent sur le terrain, c'est une érosion silencieuse mais systémique des fonctions écologiques fondamentales — pollinisation, régulation des cycles de l'eau, fertilité des sols, résilience face aux pathogènes. Ces fonctions ne sont pas des abstractions : elles conditionnent directement notre capacité collective à nourrir neuf milliards d'êtres humains, à gérer les risques sanitaires et à maintenir des systèmes agricoles viables sur le long terme. Ce qui m'inquiète le plus, au regard de vingt ans de recherches à l'INRAE, c'est la vitesse à laquelle ces seuils sont franchis. Nous ne parlons plus de tendances lentes et réversibles. Certains écosystèmes — zones humides, prairies permanentes, forêts primaires — atteignent des points de bascule au-delà desquels leur restauration devient économiquement et biologiquement impossible. La science a les outils pour mesurer ces dynamiques avec une précision croissante. Ce dont nous manquons encore, c'est d'une traduction systématique de ces connaissances en décisions économiques et financières.

Quelles bonnes pratiques les entreprises et les acteurs économiques devraient-ils adopter en priorité pour répondre à ces enjeux ?

Le dernier rapport de l'IPBES, intitulé « Entreprises et Biodiversité » daté de février 2026 évalue pour la première fois les impacts et dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité, et les leviers d'action pour inverser la tendance actuelle. Il souligne que la dégradation rapide de la biodiversité représente un risque systémique pour la stabilité économique et la résilience des entreprises et de notre économie. Agir pour la biodiversité est un impératif stratégique (résilience économique, accès aux marchés) et un devoir sociétal (maintien des services écosystémiques). Les entreprises doivent passer d'une logique de minimisation des risques à une logique de projection et d'opportunité, en faisant de la préservation et de la restauration de la biodiversité un levier de compétitivité. INRAE conduit des recherches pour favoriser des pratiques plus durables en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques associés, ainsi que pour développer des modes de financements innovants des services environnementaux. L'Institut a expérimenté des contrats gagnant-gagnant comme le projet Alli'Hommes en Bretagne, où les agriculteurs fournissent le service de maintenir des zones humides et des entreprises le financent. […]

Témoignage

Philippe MAUGUIN

Président directeur général de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)

« Ce dont nous manquons encore c'est d'une traduction systématique de ces connaissances en décisions économiques et financières »

[…] Le résultat : une réduction du risque inondation pour les entreprises, une rémunération supplémentaire pour les agriculteurs, une amélioration de la biodiversité locale et une meilleure résilience climatique pour le territoire. De tels contrats permettent de sortir des logiques purement réglementaires pour entrer dans une dynamique de coopération économique et écologique, où chaque acteur y trouve un intérêt. Des plateformes d'échanges mettant en relation fournisseurs (forestiers, agriculteurs) et bénéficiaires (entreprises, collectivités) pour monétiser les services écosystémiques (stockage de carbone, qualité de l'eau) pourraient faciliter l'engagement des entreprises en faveur de la biodiversité. De tels outils peuvent être mis en œuvre dès aujourd'hui, mais les recherches doivent continuer pour mesurer et suivre la biodiversité et proposer des indicateurs pertinents et plus ou moins agrégés en fonction des finalités.

Quel message adresseriez-vous aux acteurs de la finance durable, et quel rôle concret pourraient-ils jouer dans le financement de cette transition ?

Les acteurs de la finance durable ont un rôle pivot à jouer dans le financement de la transition environnementale, en agissant à la fois comme catalyseurs de capitaux et soutiens à l'entrepreneuriat et à l'innovation issue de la recherche. D'une part, ils peuvent réorienter les flux financiers vers des projets de transition agroécologique, en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) stricts dans leurs stratégies d'investissement. Ils peuvent aussi innover dans les instruments financiers pour répondre aux besoins spécifiques de la transition. D'autre part, ils ont la capacité de financer les startups, TPE et PME contributrices aux solutions, pour une agriculture plus résiliente au changement climatique, plus respectueuse de l'environnement. Ils permettent à ces jeunes entreprises de passer de l'idée à l'industrialisation, tout en dynamisant des écosystèmes régionaux. Des fonds spécialisés, peuvent offrir non seulement des capitaux, mais aussi un accompagnement stratégique, technique ou commercial, essentiel pour passer du stade de prototype à une mise en œuvre à grande échelle pour accompagner les transitions.

Enfin, leur action peut renforcer les liens entre la recherche publique et le terrain. En collaborant avec des organismes comme INRAE, les instituts techniques, les chambres d'agriculture ou les coopératives agricoles, les acteurs de la finance peuvent aider à accélérer le transfert des résultats de la recherche vers les acteurs de terrain en concrétisant les innovations issues des laboratoires de recherche : variétés de plantes tolérantes aux effets du climat, alternatives aux traitements phytosanitaires, solutions pour réduire l'usage de l'eau ou mieux valoriser les déchets organiques… Ainsi, ils jouent un rôle clé pour réussir la transition agroécologique, en accélérant la traduction des avancées scientifiques en développement d'innovation et en solutions concrètes qui bénéficient directement aux agriculteurs et aux territoires.

A propos

COURSIER.FR

Leader de la livraison du dernier kilomètre, COURSIER.FR développe un modèle fondé sur la combinaison d'une expérience client unique, de sa propre technologie et des meilleures pratiques environnementales et sociales.

Frédéric MURAT

Président COURSIER.FR

La livraison du dernier kilomètre est souvent perçue comme l'une des causes principales de la congestion et de la pollution en ville. En quoi le modèle de Coursier.fr démontre-t-il qu'on peut concilier croissance des flux de livraison et transition écologique urbaine ?

On entend souvent que la livraison du dernier kilomètre aggrave la congestion et la pollution, mais en réalité, tout dépend du modèle utilisé. Chez Coursier.fr, on a fait le choix d'un modèle nativement pensé pour la ville dense. Concrètement, on s'appuie sur une flotte majoritairement composée de vélos cargos et de vélos électriques, ce qui nous permet d'éliminer les émissions directes en centre-ville. Mais l'impact ne s'arrête pas là : on travaille aussi beaucoup sur l'optimisation des tournées et la mutualisation des flux, pour éviter les trajets inutiles. L'idée, c'est de remplacer des utilitaires thermiques — qui sont aujourd'hui une des principales sources d'émissions en ville — par une logistique plus légère, plus agile et plus propre. Donc oui, on peut concilier croissance des livraisons et transition écologique, à condition de repenser complètement le modèle.

Le passage à une flotte décarbonée dans la logistique urbaine se heurte souvent à des contraintes opérationnelles et économiques. Comment le groupe coursier a pu relever ces défis ?

Passer à une flotte décarbonée, ce n'est pas juste une décision environnementale, c'est une transformation opérationnelle profonde. Les défis sont réels : capacité de transport plus limitée qu'un camion, nécessité de repenser les tournées, investissement initial dans les vélos cargos… Mais on a transformé ces contraintes en opportunités en développant un modèle basé sur la proximité, avec des hubs urbains et des outils de dispatch très performants. Ce qui nous différencie, c'est que nous n'avons pas "adapté" un modèle existant : nous l'avons construit dès le départ pour être compatible avec une logistique bas carbone. En plus de ça, on structure notre démarche avec des outils de pilotage ESG majoritairement maison et des standards de qualité élevés, ce qui nous permet de répondre aux attentes croissantes des clients en matière d'impact.

A propos

COURSIER.FR

Leader de la livraison du dernier kilomètre, COURSIER.FR développe un modèle fondé sur la combinaison d'une expérience client unique, de sa propre technologie et des meilleures pratiques environnementales et sociales.

Frédéric MURAT

Président COURSIER.FR

Coursier.fr a fait le choix du salariat pour ses livreurs, à rebours du modèle dominant des plateformes de livraison. Qu'est-ce que ce choix implique concrètement ?

Le choix du salariat est un choix structurant chez Coursier.fr. Là où beaucoup d'acteurs reposent sur des indépendants, nous avons fait le pari d'intégrer nos livreurs. Concrètement, ça veut dire plus de stabilité pour eux : un revenu sécurisé, une protection sociale, des conditions de travail encadrées. Mais c'est aussi un levier de performance pour nous : des équipes formées, engagées, avec un vrai sentiment d'appartenance. Évidemment, c'est un modèle plus exigeant économiquement, mais on est convaincus qu'il est plus durable à long terme dans une majorité de nos activités (500 ETP), à la fois socialement et en termes de qualité de service.

Paris Fonds Vert a investi dans Coursier.fr. En quoi cet appui a-t-il changé votre trajectoire, et quel rôle un investisseur engagé peut-il jouer dans la transformation d'un secteur aussi concurrentiel que la logistique urbaine ?

L'entrée de Paris Fonds Vert a été un vrai accélérateur pour Coursier.fr.

Au-delà de l'apport financier, qui nous permet d'investir dans la flotte, la technologie et le développement, c'est surtout un partenaire qui partage notre vision. Ils nous accompagnent dans la structuration de notre démarche d'impact et dans notre croissance. **Un investisseur engagé comme Demea Sustainable Investment joue un rôle clé : il ne cherche pas seulement de la performance financière, mais aussi à transformer un secteur**. Et dans un marché aussi concurrentiel que la logistique urbaine, ça fait une vraie différence.

A propos

ONSEN

Onsen accompagne les centres aquatiques dans l'optimisation de leurs performances. Elle conçoit et déploie des solutions clés en main, intégrant récupération d'énergie, réduction des consommations d'eau et pilotage des installations. Elle vise à améliorer l'exploitation des équipements, en conciliant performance économique, conformité réglementaire et sobriété.

Yann MENEZ

Président et co-fondateur ONSEN

Les piscines et équipements publics figurent parmi les infrastructures les plus énergivores et consommatrices d'eau en collectivité. Qu'est-ce que cela révèle du retard de la transition écologique dans la gestion des équipements publics, et quelle rupture Onsen apporte-t-elle ?

Le fait que les piscines publiques soient aujourd'hui de véritables gouffres énergétiques et hydriques met en lumière un angle mort de la gestion publique : la dépendance à des modèles d'exploitation d'un autre âge. Pendant longtemps, l'abondance de l'eau et de l'énergie bon marché a relégué l'efficience technique au second plan. Le retard actuel s'explique par la complexité de ces infrastructures thermo-hydrauliques lourdes et par des cycles d'investissement très longs, ce qui conduit à privilégier une gestion des urgences au lieu d'anticiper par un pilotage intelligent et continu. Onsen inverse cette tendance en transformant la contrainte écologique en opportunité immédiate :

- Le passage du passif au prédictif : Nous ne nous contentons pas de constater les pertes. Grâce à notre expertise, nous redonnons aux collectivités le contrôle de leurs flux d'eau et d'énergie en temps réel.
- Une approche minutieuse et non invasive : Là où la transition exigeait auparavant des travaux pharaoniques et des fermetures prolongées, Onsen apporte une couche d'intelligence et d'optimisation qui valorise l'existant sans paralyser l'équipement.
- La circularité des ressources : Nous réinventons le cycle de l'eau et des calories au sein même de l'infrastructure, transformant les pertes fatales (chaleur résiduelle, eaux de renouvellement) en ressources réutilisables.

De nombreuses piscines ferment faute de moyens d'exploitation. En quoi la réduction des coûts permise par vos solutions contribue-t-elle à préserver l'accès à la natation pour tous ?

Face à l'explosion des coûts, les budgets d'exploitation des municipalités sont asphyxiés. Les conséquences sont immédiates et concrètes pour les citoyens : réduction des horaires d'ouverture, baisse de la température de l'eau, reports de maintenance, voire fermetures. Ce modèle menace directement une mission de service public essentielle : l'apprentissage de la natation et le maintien d'un lien social par le sport. Face à cette situation, le travail de réduire drastiquement les coûts d'exploitation n'est pas qu'une performance financière ; c'est un acte d'engagement social. En restaurant les marges de manœuvre financières des gestionnaires, Onsen permet de maintenir des tarifs d'entrée abordables pour les familles et de garantir des créneaux de qualité pour les scolaires et les clubs. [...]

A propos

ONSEN

Onsen accompagne les centres aquatiques dans l'optimisation de leurs performances. Elle conçoit et déploie des solutions clés en main, intégrant récupération d'énergie, réduction des consommations d'eau et pilotage des installations. Elle vise à améliorer l'exploitation des équipements, en conciliant performance économique, conformité réglementaire et sobriété.

Yann MENEZ

Président et co-fondateur ONSEN

[…] Dans la région lyonnaise, ce besoin est particulièrement critique. Entre une démographie dynamique, des piscines trop petites et trop saturées, une forte concentration d'équipements vieillissants et des étés de plus en plus caniculaires où les piscines deviennent des îlots de fraîcheur indispensables, la pérennité de ces infrastructures est un enjeu de santé publique. Les solutions d'Onsen permettent aux collectivités de la région de moderniser leurs piscines de manière économique, tout en sécurisant l'accueil des usagers et en réduisant l'empreinte environnementale des centres aquatiques.

Dans 10 ans à quoi devrait ressembler la gestion d'une infrastructure aquatique collective ? Et plus largement, quel potentiel voyez-vous pour les technologies de pilotage intelligent dans la décarbonation des équipements collectifs ?

Dans 10 ans, Hippocampe sera un standard et agira comme le système d'exploitation (à l'image de Windows pour les ordinateurs) de chaque centre aquatique. Chaque centre aquatique pourra accéder au titre de piscine 5.0 grâce à Hippocampe. Ainsi le pilotage de chaque piscine contribuera pleinement à la transition économique, environnementale et sociale. Des piscines durables, centrées sur l'humain et résilientes :

- Priorité accordée à l'humain, en proposant par exemple d'utiliser la technologie pour répondre à leurs besoins, plutôt que de leur demander d'adapter leurs compétences à la technologie ;
- La réduction des émissions de GES, la consommation d'énergie et la gestion des ressources naturelles,
- Un objectif de résilience des infrastructures qui doivent être capables de résister à des perturbations fortes pour assurer une continuité de service aux citoyens.

Le fonds FAIM a accompagné Onsen dans l'accélération de sa plateforme Hippocampe. Quel rôle un investisseur engagé joue-il dans ce secteur ?

Le fonds FAIM est pour Onsen le partenaire idéal. Nous sommes ancrés sur le même territoire et nous partageons les mêmes valeurs. Ce partage est selon moi crucial pour pouvoir travailler et développer Onsen de manière sereine. Nous avons un but commun de réduire l'impact environnemental des piscines qui accueillent du public (économie d'eau, économie d'énergie) grâce au logiciel Hippocampe et de développer à la fois Onsen sur le territoire.

Accompagner les champions de la transition

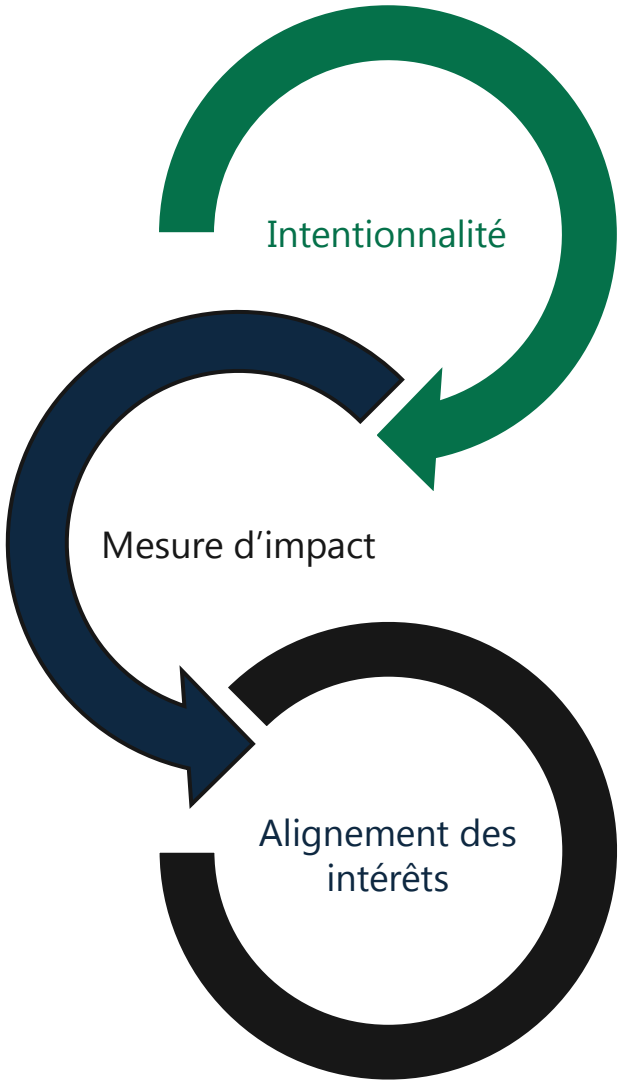

Tous nos fonds constitués depuis 2021 sont classés Article 9 SFDR. Nous n'investissons que dans des entreprises contribuant à la transition.

100 % des solutions et projets financés par Demea Sustainable Investment contribuent à la transition écologique.

Nous mettons en œuvre des mesures d'impact innovantes et approfondies, différenciées en fonction de chacun de nos fonds.

Nous analysons et fixons des objectifs d'amélioration pour les performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises de notre portefeuille.

Nos engagements et nos actions reflètent notre raison d'être : accompagner les champions de la croissance écologique.

Nous alignons les intérêts de toutes nos parties prenantes notamment à travers un adossement de la rémunération variable à la performance ESG.

Notre année 2025

Quelques chiffres

1,4Mds€

Engagements reçus des investisseurs

9500

Emplois créés par les sociétés du portefeuille

1 sur 2

Sociétés du portefeuille dispose d'un contrat énergie vert

2 sur 3

Sociétés en portefeuille disposent d'un comité de surveillance comprenant >1 femme

59M€

Investis ou réinvestis dans 51 sociétés du portefeuille

78M€

De produits de cession de 8 sociétés en portefeuille

105

Brevets détenus par les sociétés en portefeuille

Notre année 2025

01 Demea SI, pionnier de l'investissement durable

Notre identité et notre activité
Nos engagements, récompenses et labels

02 Un engagement réaffirmé pour une transition

Nos fonds Article 8 SFDR
Nos fonds Article 9 SFDR
Nos fonds en cours de levée
Notre contribution à la biodiversité
Notre contribution à la décarbonation, l'exemple Flash

03 Mesure d'impact et performance ESG

L'équipe ESG de Demea Sustainable Investment
L'empreinte carbone de Demea Sustainable Investment
L'ESG dans notre stratégie d'investissement
Notre campagne ESG en 2025
Les performances environnementales de notre portefeuille en 2025
Notre feuille de route

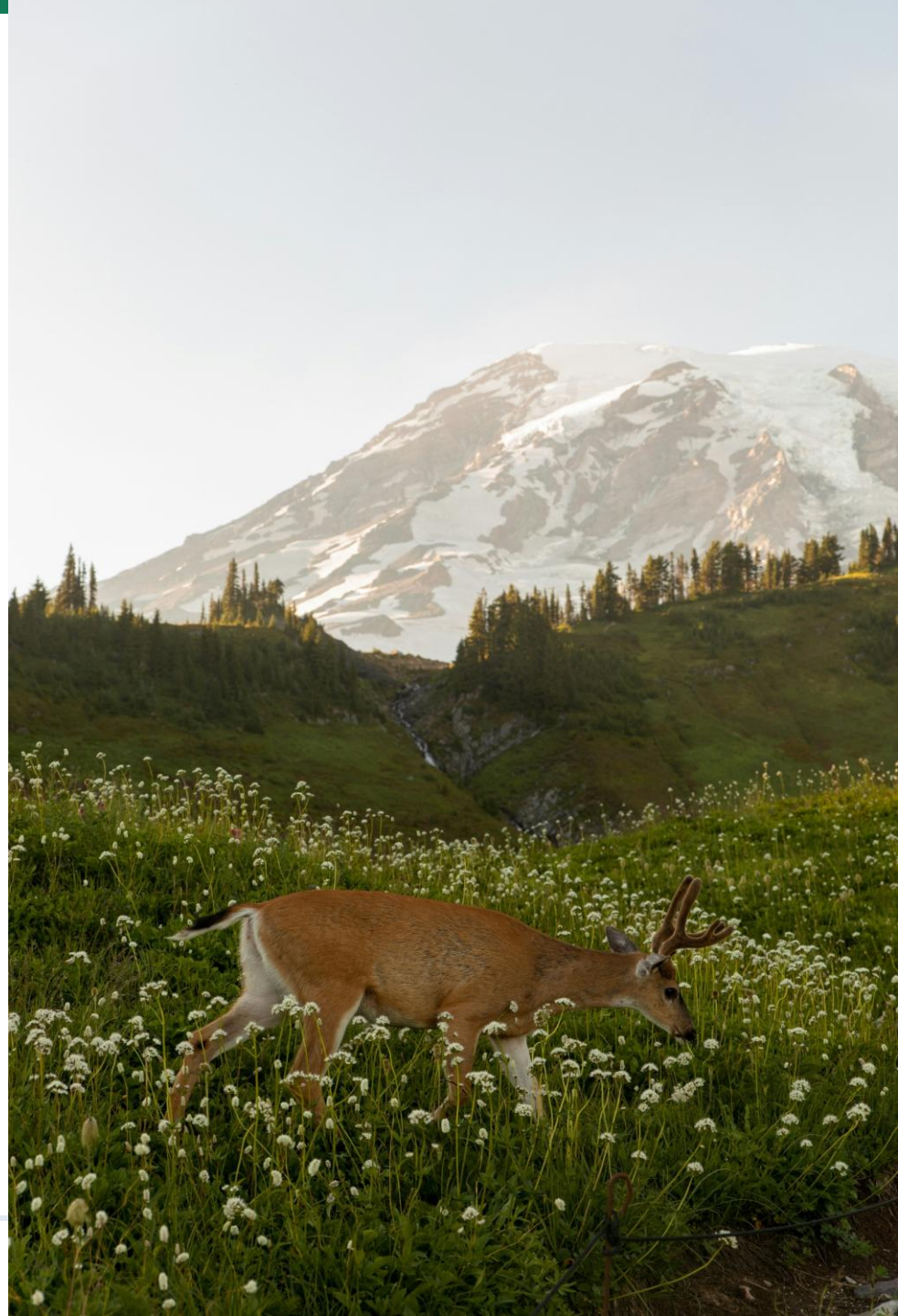

Demea SI, pionnier de l'investissement durable

01 Notre identité et notre activité

Chiffres clés
Nos secteurs d'investissement
Evolution du portefeuille en 2025
Rétrospective : Demea Sustainable Investment depuis 2005

02 Nos engagements, récompenses et labels

Notre score PRI en 2025
Nos engagements envers nos investisseurs
Initiatives de la French Tech
Focus : le label Ecovadis
Les dividendes climat
Une méthodologie d'impact quantitative : l'exemple de Vitirev Innovation

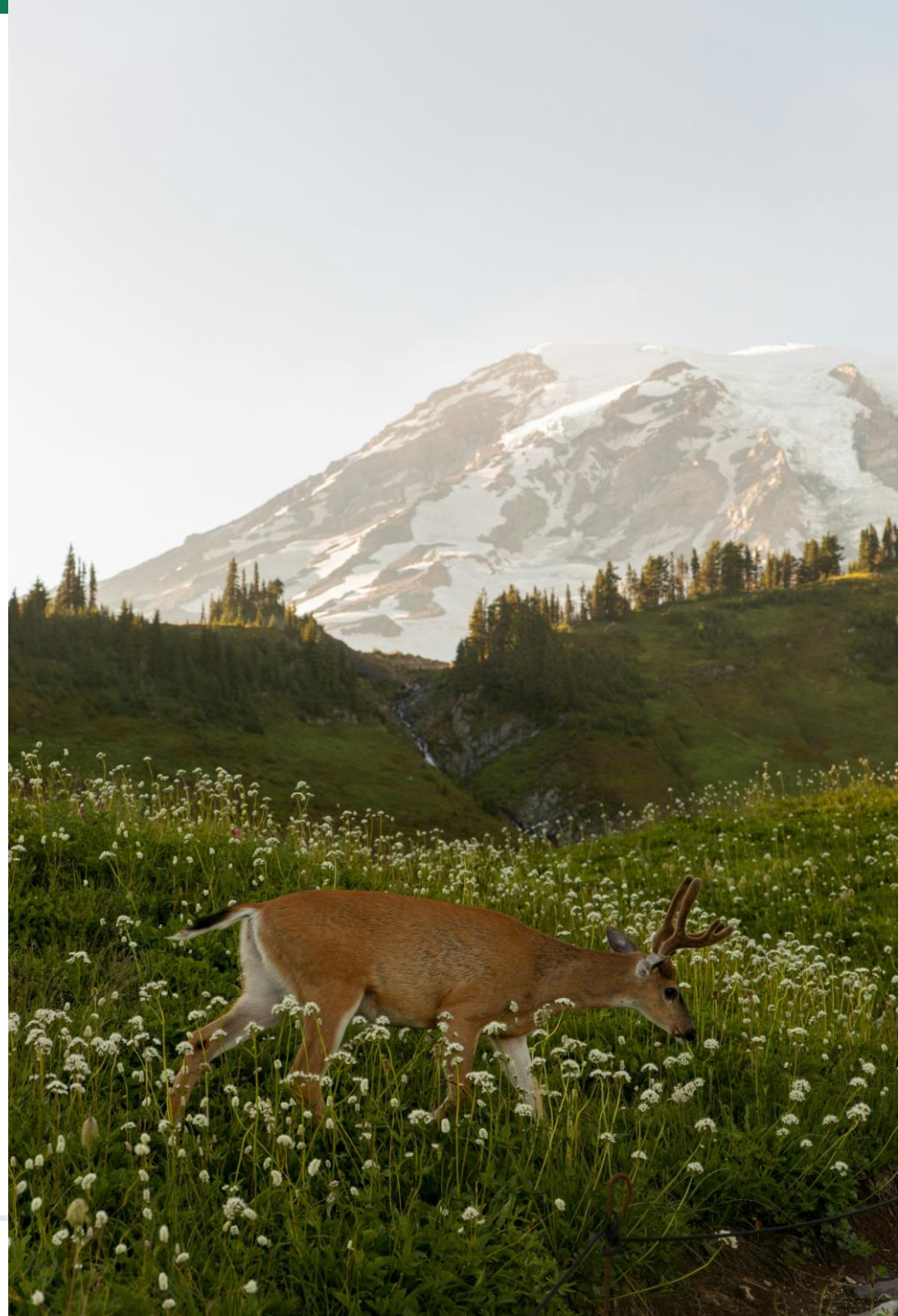

Chiffres clés

Informations générales

38
Collaborateurs

4
Pays

111
Sociétés en portefeuille

5
Fonds catégorisés Article 9

Trois stratégies d'investissement

Depuis 2025, Demea a accompagné plus de 250 sociétés.

Private Equity
383M€

Infrastructure
471M€

Innovation
483M€

Un déploiement accéléré des fonds Article 9 en 2025

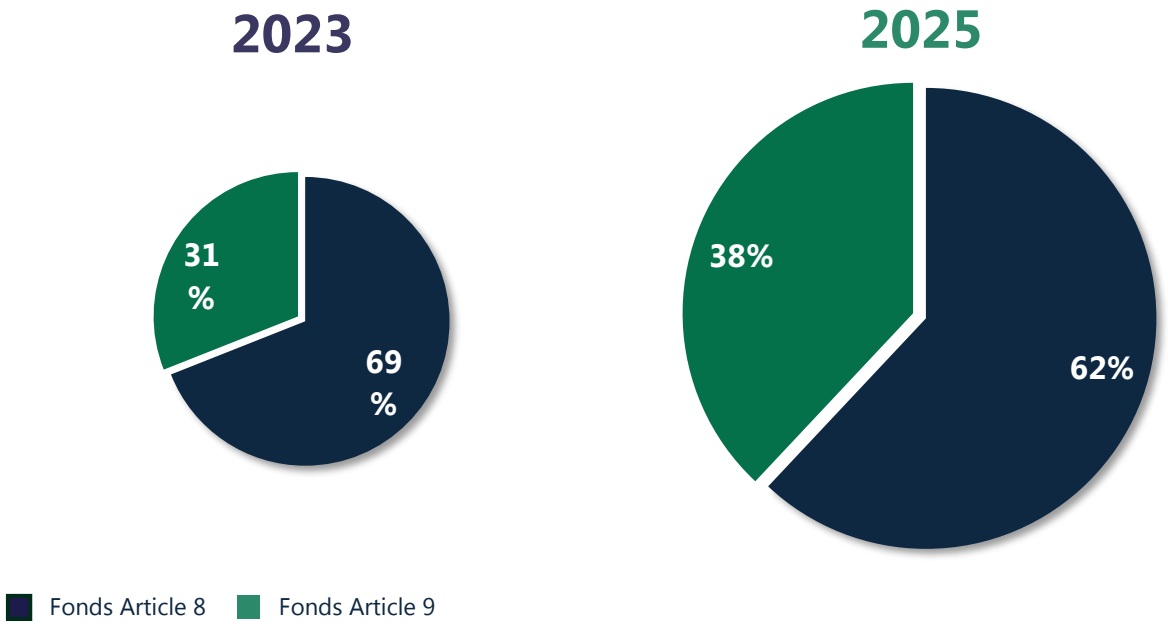

Nos secteurs d'investissement

DEMEA SUSTAINABLE INVESTMENT

Demea Sustainable Investment intervient dans plus de **10 secteurs de la transition énergétique et écologique**, à travers **trois** stratégies complémentaires.

Stratégie d'investissement

Innovation
Start-ups et PME

Infrastructure
Projets long terme

Private Equity
PME et ETI rentables

Fonds

13 Fonds déployés
- **8** Article 8 SFDR
- **5** Article 9 SFDR

2 Fonds en levée
- **1** Article 8 SFDR
- **1** Article 9 SFDR

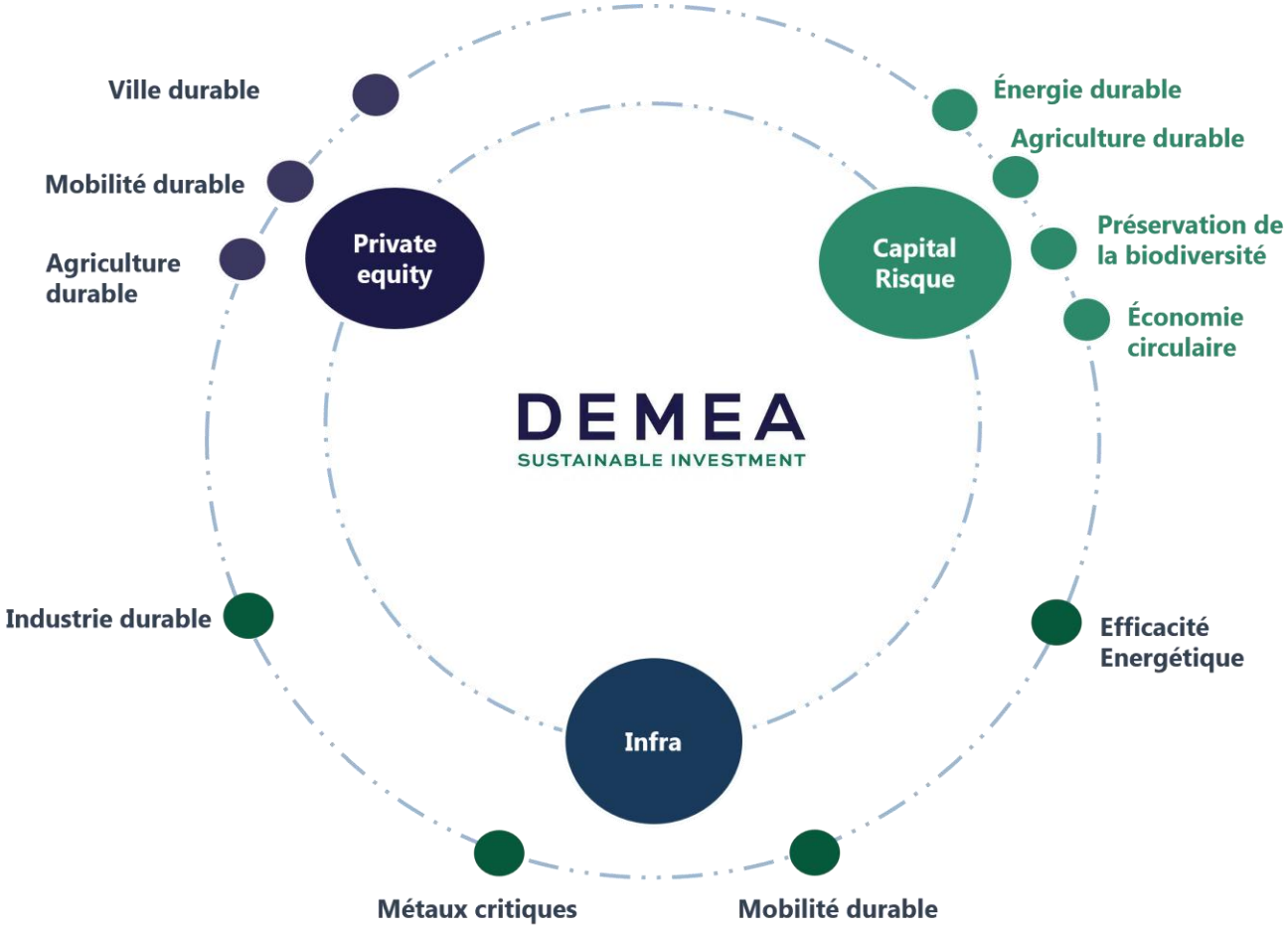

Evolution du portefeuille en 2025

En 2025, Demea Sustainable Investment a **investi et réinvesti dans 51 entreprises.**

Exemples de refinancements

44,3M€

Stegra
Aptimiz
Minitrucks Robotics
ies
vartega
zeenergy

Exemples d'investissements

14,5M€

JAY&JOY
ALTR
Allergen Alert – test your plate, eat safe
P2
SPRING.
AMATERA
Quideos
SIRIUS NEOSIGHT

Exemples de cessions

77,5M€

FLASH
INVICTA
foodvisor
Chesneau Serret
zenpark pro

Rétrospective : Demea Sustainable Investment depuis 2005

2005
Création du premier fonds Demeter pionnier dans la transition écologique

2008
Signataire de la charte France Invest / Co-fondateur d'AFIC avec Elles / Cofondateur du Club Cleantech AFIC

2012
Demeter devient signataire des PRI de l'ONU

2013
Demeter devient signataire du Carbon Disclosure Project

2015
Demeter devient Signataire de l'initiative Carbone 2020

2017
Demeter signe le manifeste pour décarboner l'Europe

2018
Mesure de la contribution aux ODD de l'ONU / Nouveau partenaire ESG

2019
Prix « meilleure société d'investissement » / Demeter signe la Charte Mixité de France Invest / Prix « Coup de Cœur » décerné par E5t / Engagement pour le Billion Dollar Fund for Women / Demeter signe la Charte SISTA

2020
Prix « ESG Best Practices Honours » décerné par SWEN Capital / Engagement pour les leaders for Climate Action

2021
Demeter devient signataire de Finance for Biodiversity / Best Sustainable Equity Investor 2021 / Membre sous bannière French Impact 2021

2022
Sophie Paturle devient ambassadrice France 2030 / Prix ESG du développement durable / Demeter contribue au lancement des dividendes climaT

2023
Le Climate Infrastructure Fund obtient le label Tibi 2 / Plusieurs sociétés du portefeuille reçoivent des dividendes climat

2024
Sélection et mise en place de nouveaux outils ESG / Le fonds IAM obtient le label Tibi 2 / Demeter signe un partenariat avec IFP Energies Nouvelles / Demeter signe un partenariat avec le CNRS

2025
Demea Sustainable Investment / Signature d'un partenariat avec l'Inrae / Implémentation de l'outil Encore au sein d'Agrinnovation / Obtention de la note maximale de cinq étoiles dans toutes les catégories d'actifs / Sophie Paturle devient la troisième femme présidente de France Invest

Notre score PRI en 2025

Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU

Depuis 2012, Demea Sustainable Investment est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU. Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement et dans l'engagement auprès des entreprises.

Les 6 principes

Résumé des scores

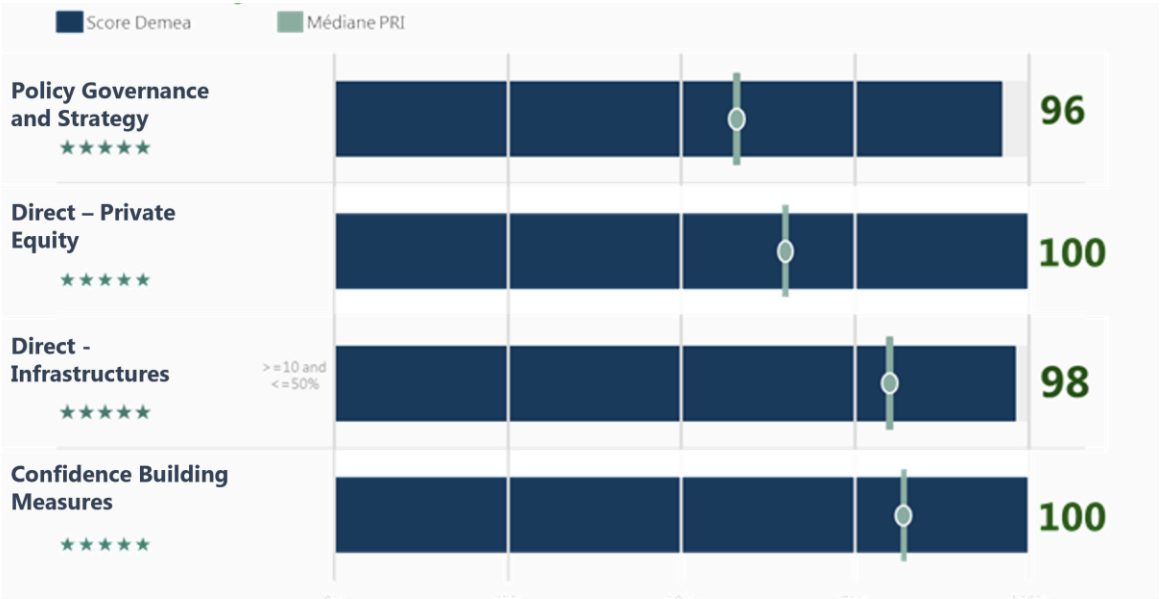

Nos engagements envers nos investisseurs

Nos investisseurs

Demea Sustainable Investment accompagne l'ensemble de ses investisseurs en garantissant la conformité réglementaire de ses fonds et leur contribution effective à la transition écologique et énergétique. Cet engagement s'accompagne d'un dialogue continu et d'un soutien adapté aux besoins de reporting extra-financier et réglementaire de chacun.

En 2025, Demea Sustainable Investment a répondu à plusieurs questionnaires ESG, parmi lesquels

Compléments

En complément de ses obligations réglementaires, Demea Sustainable Investment publie des informations extra-financières pour l'ensemble de ses fonds.

- Chaque année, Demea Sustainable Investment publie une déclaration relative aux principales incidences négatives (« PAI Statement ») pour chacun de ses fonds ainsi qu'au niveau de la société de gestion.
- Pour les fonds Article 8 SFDR, Demea Sustainable Investment transmet annuellement une annexe SFDR, qui présente les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et leur mise en œuvre.
- Pour les fonds Article 9 SFDR, Demea Sustainable Investment transmet annuellement une annexe SFDR, qui détaille notamment les progrès réalisés au regard des indicateurs de performance extra-financière associés à l'objectif d'investissement durable du fonds.

Initiatives de la French Tech

La French Tech comme signal de qualité du portefeuille de Demea Sustainable Investment

Les labels French Tech ne s'obtiennent pas, ils se méritent. Chaque année, un comité indépendant sélectionne les start-ups et scale-ups françaises les plus prometteuses, selon des critères de croissance, d'impact et de solidité d'équipe.

En 2025, 8 sociétés du portefeuille Demea Sustainable Investment figurent parmi les lauréats, répartis sur 4 programmes distincts. C'est une validation externe de la thèse d'investissement de Demea Sustainable Investment : accompagner des entreprises à fort potentiel de transformation sectorielle.

Quelques chiffres

8

Participations labellisées en 2025

4

Programme French Tech distincts

Portefeuille

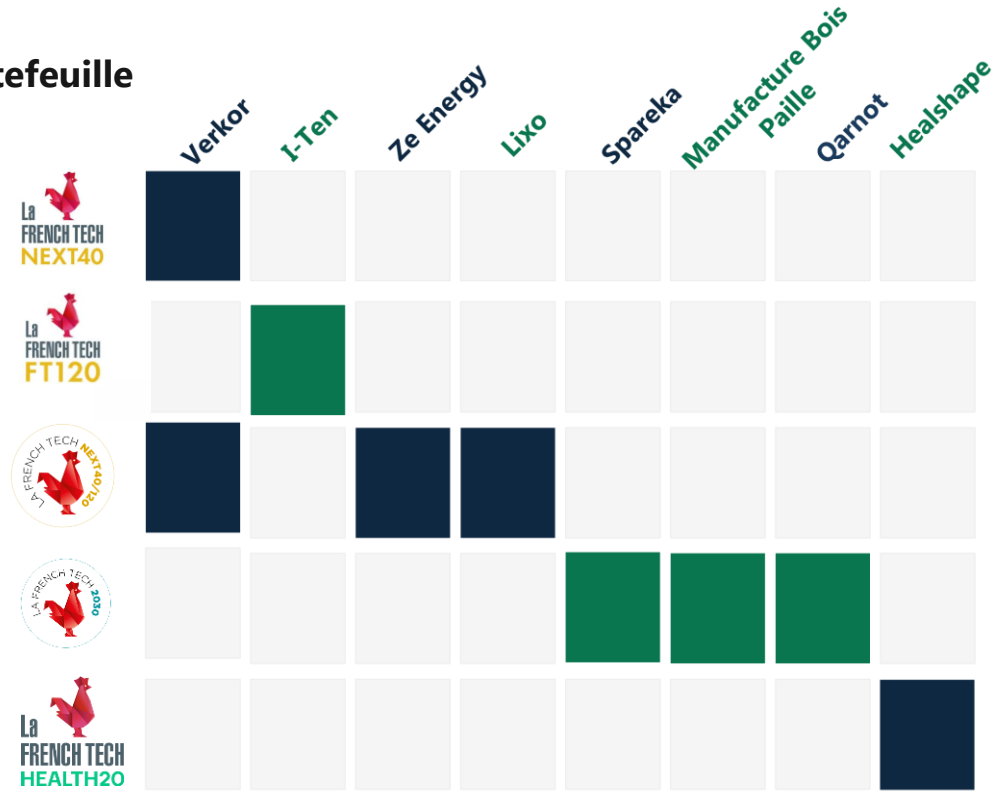

Focus : le label Ecovadis

Ecovadis pour mesurer l'engagement RSE de nos participations

Ecovadis est la plateforme de référence pour l'évaluation de la durabilité des entreprises, auprès de plus de 150 000 organisations dans le monde. C'est aujourd'hui le standard incontournable de la notation RSE extra-financière. L'évaluation couvre quatre domaines fondamentaux : **environnement**, **droits de l'homme**, **éthique** et **achats responsables**. Elle répond aux exigences croissantes des investisseurs et régulateurs en matière de transparence ESG, et permet à chaque entreprise de se situer objectivement par rapport à ses pairs.

Demea Sustainable Investment encourage activement ses participations à s'engager dans cette démarche comme levier de progrès continu et de crédibilité externe, au service d'une transition écologique crédible et mesurable.

Chiffre clé

+15%

D'entreprises en portefeuille certifiées Ecovadis cette année, comparée à 2024

Portefeuille

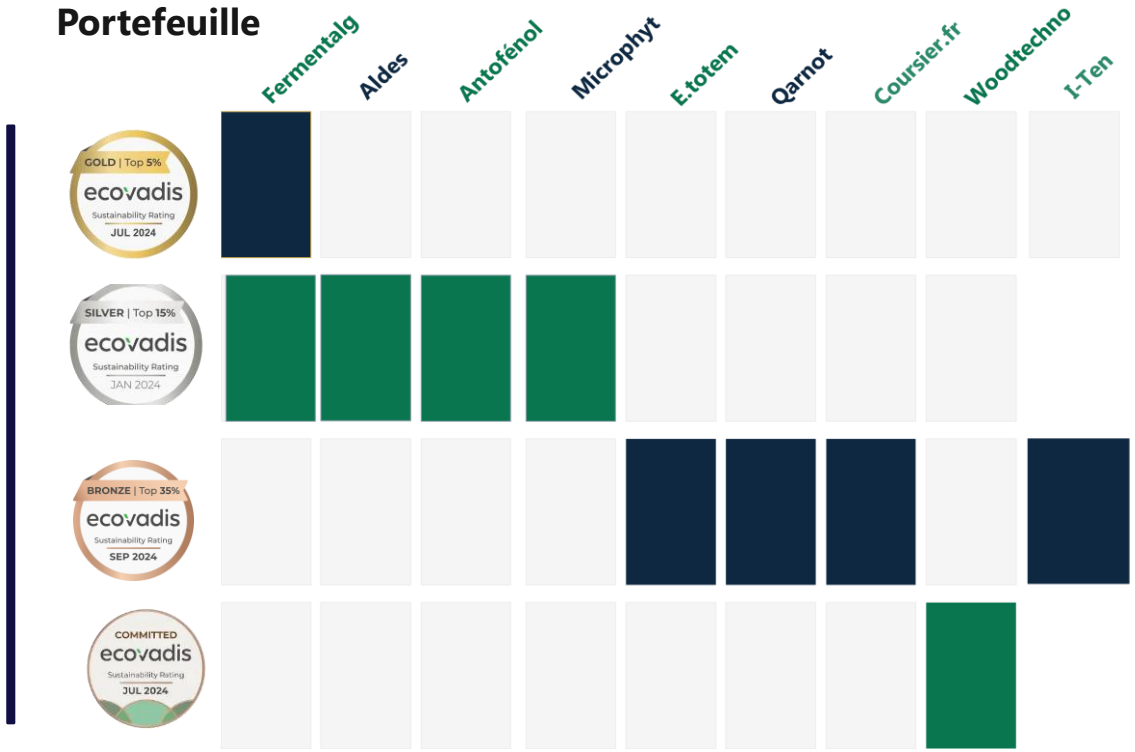

Les dividendes climat

Fonctionnement du mécanisme

Climate Dividends ou Dividendes Climat est une initiative internationale visant à valoriser les entreprises qui contribuent positivement à la décarbonation mondiale. Elle repose sur un mécanisme extra-financier standardisé permettant de mesurer et de distribuer aux actionnaires des ***dividendes climat***, correspondant à la quantité de CO_2 évitée ou séquestrée grâce aux **activités de l'entreprise**.

Chaque tonne de CO_2 évitée ou captée par une entreprise génère un *dividende climat* attribué à ses actionnaires. Ce système offre aux investisseurs un **indicateur fiable et transparent** de l'impact climatique positif de leurs investissements, complémentaire au bilan carbone traditionnel. Il permet également de valoriser les entreprises engagées dans la transition écologique et de guider les choix stratégiques des investisseurs.

Avantages

Pour les actionnaires

Mesurer et valoriser leur contribution à la décarbonation, renforcer leur crédibilité environnementale.

Pour les entreprises

Évaluer l'impact climatique du portefeuille et intégrer cette performance dans la valorisation.

Fonctionnement

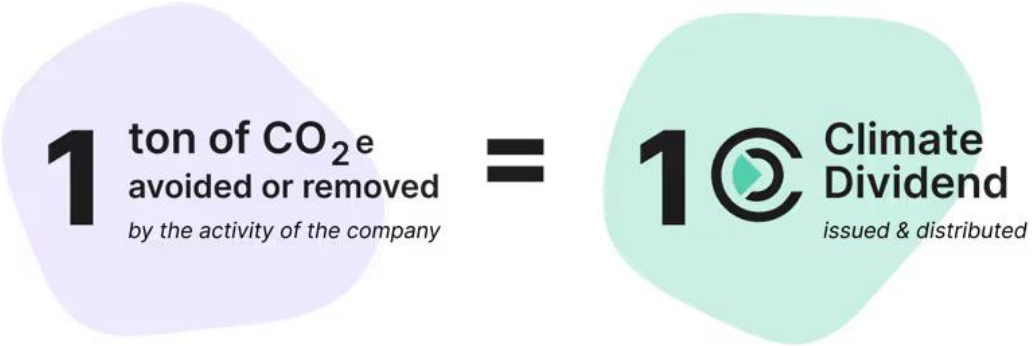

Les dividendes sont distribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société

Une méthodologie d'impact quantitative : l'exemple de Vitirev Innovation

Un processus structuré en 3 phases piloté par notre partenaire GreenFlex.

Audit initial préinvestissement	Suivi d'investissement	Mesure de la progression en cession
6 indicateurs parmi les suivants sont sélectionnés : 1. Impact de l'innovation sur la baisse d'utilisation des produits phytosanitaires 2. Impact de l'innovation sur l'utilisation d'engrais et effluents de synthèse 3. Impact de l'innovation sur la surexploitation des espèces 4. Impact de l'innovation sur la disponibilité et la vivabilité des habitats naturels 5. Impact de l'innovation sur l'extraction de métaux, fabrication de composantes électroniques 6. Impact de l'innovation sur le contrôle d'espèces invasives 7. Impact de l'innovation sur la disponibilité de l'eau 8. Impact de l'innovation sur l'émission de GES 9. Impact de l'innovation sur la qualité de vie des salariés 10. Impact de l'innovation sur la diminution de déchets/gaspillage alimentaire 11. Santé du consommateur final Parmi six indicateurs retenus par société, seuls les trois affichant les meilleurs résultats entrent dans le calcul du coefficient d'impact à l'entrée, compris entre 0,25 et 0,5.	• Greenflex réalise une revue des indicateurs sur une base annuelle • Examen de l'évolution des indicateurs de chaque participation du Fonds • Présentation au comité impact du Fonds des évolutions du portefeuille • Accompagnement réalisé par l'équipe d'investissement dans le suivi de ces indicateurs	Lors du désinvestissement, un nouvel audit est réalisé afin de mesurer l'impact. À la sortie, les trois indicateurs retenus à l'entrée sont réévalués pour mesurer les progrès réalisés en matière d'impact sur la période de détention. Le coefficient d'impact à la sortie, compris entre 0 et 0,5, est calculé sur cette base. • 0,5 si la somme des indicateurs est meilleure que celle à l'entrée ; • 0,25 si la somme des indicateurs est égale à celle à l'entrée ; • 0 si la somme des indicateurs est inférieure.

Application au carried extra-financier

Le carried extra-financier conditionne la rémunération de surperformance du gestionnaire à l'atteinte d'objectifs d'impact. Pour Vitirev Innovation, une partie du carried interest est indexée sur des indicateurs d'impact audités par GreenFlex. Les coefficients d'entrée et de sortie sont pondérés par le montant investi pour déterminer un coefficient global :

- **Coef. = 1 :** l'équipe de gestion conserve le bénéfice de l'intégralité de l'enveloppe.
- **Coef. entre 0 et 1** : l'équipe de gestion conserve le prorata de l'enveloppe, le solde étant reversé à une association pour la biodiversité
- **Si le coefficient est de 0**, l'ensemble de l'enveloppe revient à l'association.

Un engagement réaffirmé pour une transition

01 **Nos fonds Article 8 SFDR**

02 **Nos fonds Article 9 SFDR**

Nos 5 fonds en phase d'investissement
La taxonomie de nos fonds d'investissement
Le carried interest extra-financier

03 **Nos fonds en cours de levée**

Sustainable Agriculture Equity Fund
Strategic Materials Fund

04 **Notre contribution à la biodiversité**

L'exemple Oé
L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities)

05 **Notre contribution à la décarbonation, l'exemple Flash**

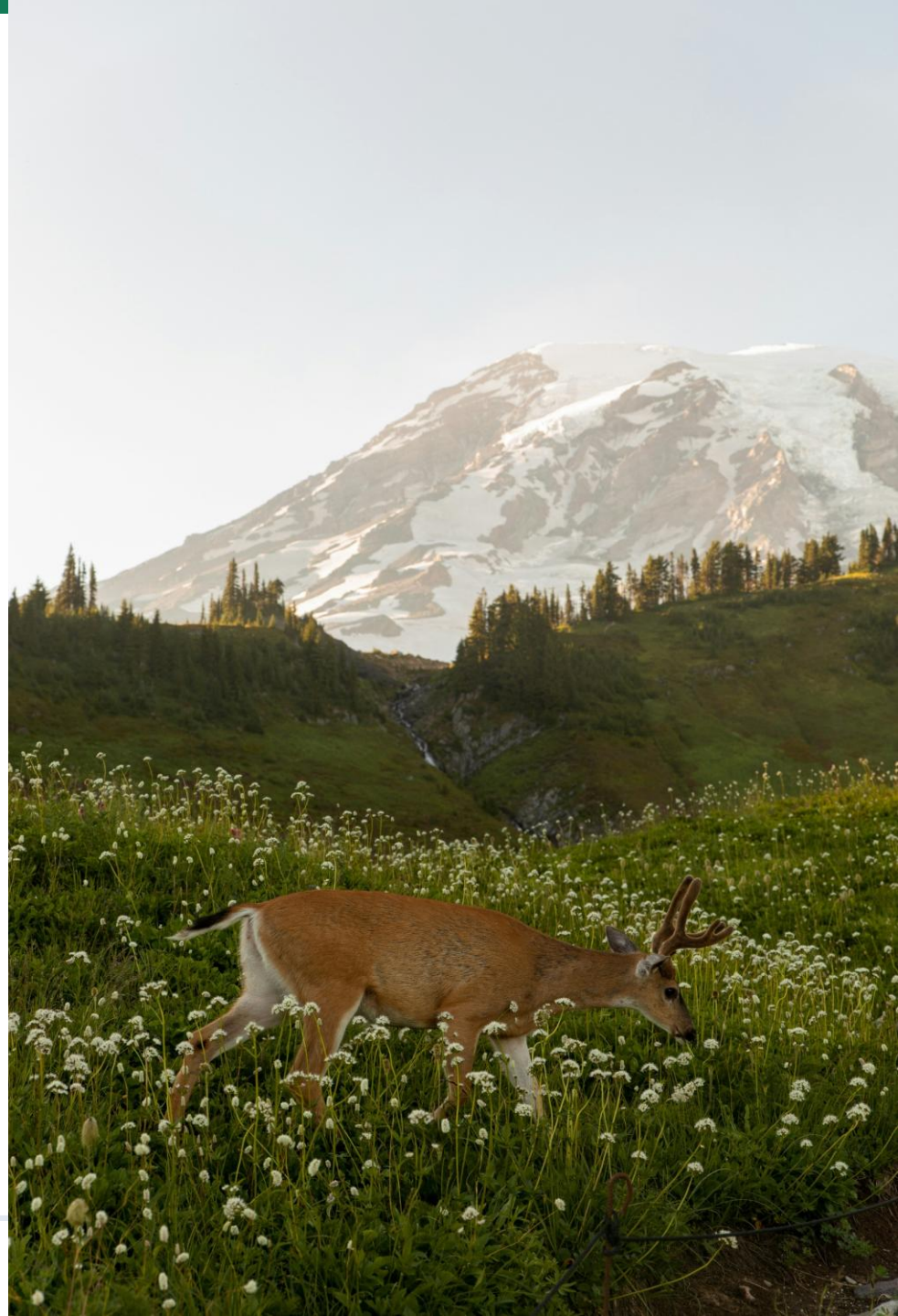

Nos fonds classés Article 8 SFDR

Depuis 2005, Demea Sustainable Investment a bâti une conviction : investir uniquement dans des entreprises dont l'activité contribue positivement à la transition écologique. L'ensemble de nos fonds historiques est classé Article 8 SFDR, faisant de la promotion des enjeux environnementaux et sociaux un objectif structurant de notre gestion.

2008

Private Equity

Demeter 2

Eco-industries et éco-énergies

Pratiques et solutions durables dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Accompagnement d'entreprises positionnées sur l'efficacité énergétique, les procédés propres et la valorisation des ressources.

2012

Innovation

Demeter 3

Eco-innovations

Secteurs technologiques à fort potentiel de transformation : santé, alimentation, énergie, environnement, nanotechnologies et communication. Une thèse centrée sur l'innovation de rupture au service de la durabilité.

2013

Innovation

Emertec 5

Eco-technologies et chimie verte

Ecotechnologies appliquées à la chimie industrielle, avec une focale sur l'économie des ressources, le recyclage et la substitution des substances dangereuses par des alternatives biosourcées.

2015

Infrastructure

Demeter 4 Infra

Eco-industries et éco-énergies

Pratiques et solutions durables dans les infrastructures énergétiques et industrielles. Accompagnement de projets à long terme dans la production d'énergie renouvelable et la décarbonation des procédés industriels.

Nos fonds classés Article 8 SFDR

2015

Croissance

Fonds Européen des Matériaux

Matériaux innovants

Investissement dans des entreprises développant des matériaux de substitution pour les secteurs industriels et de la construction.

2016

Infrastructure

Fonds de Modernisation Ecologique des Transports

Infrastructures de transport et mobilité décarbonée

Financement d'infrastructures de transport à faibles émissions. Un fonds dédié à la transformation du secteur de la mobilité vers des solutions plus sobres en carbone et accessibles à tous les territoires.

2018

Innovation

Agrinnovation

Filière agricole

Solutions technologiques visant à réduire l'impact environnemental et climatique de la filière agricole, en amont comme en aval.

2018

Croissance

Paris Fonds Vert

Durabilité en milieu urbain

Accélération de la transition écologique sur le territoire de Paris. Le fonds intervient dans les bâtiments durables, la mobilité et logistique urbaine, les énergies vertes, la qualité de l'air et la gestion des déchets.

Nos fonds classés Article 9 SFDR

2021

Innovation

Vitirev Innovation

Transition écologique de la filière viti-vinicole

Accélération de la transformation durable du secteur viti-vinicole par le soutien à des entreprises innovantes au service d'une filière plus sobre et résiliente face au changement climatique.

2021

Innovation

Circular Innovation Fund

Economie circulaire internationale

Accélération de la transition vers une économie circulaire, nouveaux matériaux, recyclage, l'emballage durable, procédés éco-efficaces et la logistique verte.

2022

Innovation

Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain

Innovation industrielle dans la métropôle Lyon – Saint-Etienne

Soutien à l'émergence et au développement de PME innovantes ancrées dans la zone métropolitaine lyonnaise et stéphanoise sur les segments industriels de la transition écologique, incluant l'énergie, les nouveaux matériaux, la chimie verte, l'agro-alimentaire, le textile et la mobilité.

2022

Infrastructure

Climate Infrastructure Fund

Financement de projets d'infrastructure énergétique à fort impact climatique

Déploiement de capitaux dans des technologies telles que la récupération de chaleur fatale, les data centers verts, les biocarburants de deuxième génération, le solaire, l'hydrogène vert et le stockage par batteries, avec un alignement strict à la taxonomie européenne et aux objectifs de l'Accord de Paris.

2025

Innovation

Innovation for Adaptation and Mitigation

Innovation pour l'adaptation et l'atténuation climatique

Financement des jeunes entreprises développant des innovations de rupture pour réduire l'impact climatique de l'énergie, de la mobilité et de l'agriculture. Le fonds intervient en amorçage et série A sur trois secteurs clés : les énergies propres et flexibles, la mobilité durable et les nouvelles pratiques agricoles.

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Vitirev Innovation

Innover pour la transition écologique de la viti-viniculture

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Vitirev Innovation investit en suivant trois objectifs principaux :

- **Prise en compte des enjeux écologiques** tels que l'accélération du changement climatique, la réduction des impacts environnementaux, la substitution d'intrants ainsi que la valorisation des ressources naturelles.
- **Développement des technologies numériques et biologiques** telles que des capteurs multiples, de nouveaux outils, l'intelligence artificielle ou encore le progrès des interfaces biotech.
- **Apporter des réponses aux nouvelles attentes des viticulteurs et des consommateurs** telles que la prise de conscience de la nécessité de la viticulture durable, les enjeux pour la santé des consommateurs, les nouvelles habitudes de consommation et les nouvelles alternatives de distribution.

Vue générale

Métier

Innovation

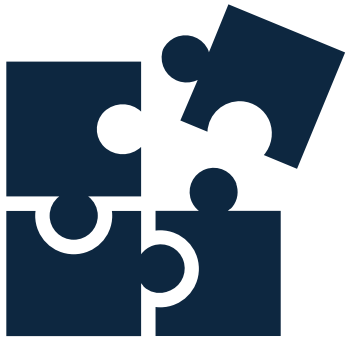

Taille

70M€

Zone d'investissement

Nouvelle Aquitaine

France

Europe

USA[1]

Secteurs et ODD

- Processus éco-efficients
- Innovation en matière de déchets
- Nouveaux matériaux
- Robotique
- Biotech
- Economie Circulaire

[1]Suite à une dérogation du comité stratégique

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Objectif durable

Viti REV Innovation

Le fonds investit dans de jeunes entreprises qui apportent des solutions à la viticulture de demain en intégrant les attentes sociétales, le respect de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Indicateurs suivis pour mesurer l'atteinte de l'objectif durable du fonds

- **Impact sur la biodiversité**
- **Atténuation du changement climatique**
- **Gestion des déchets et des ressources naturelles**
- **Santé du producteur et du consommateur**

Partenaire

GreenFlex

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Focus sur notre investissement Oé

Oé est une entreprise lyonnaise qui développe et commercialise des vins bio, végan et zéro pesticides, produits par des vignerons partenaires et mis en bouteille par la société. Certifiée B-Corp, Oé propose la consigne pour ses bouteilles et ambitionne de créer une marque forte tout en engageant des changements de pratiques culturales dans la filière viti-vinicole. Ses vins sont distribués dans les enseignes Carrefour, Naturalia, Botanic, Nicolas ainsi qu'en CHR et en événementiel.

Impacts positifs principaux

Agriculture durable

Passage au bio et zéro pesticide pour les vignerons partenaires et changement de pratiques culturales à grande échelle.

Décarbonation du tertiaire

Système de consigne des bouteilles réduisant l'usage du verre neuf et les émissions de CO_2.

En quelques chiffres

2015
Création

France
Pays

15000
Bouteilles recyclées

B-Corp
Certification

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Résultats 2025 sur les objectifs spécifiques du fonds

Greenflex note chaque société sur chaque indicateur avec une note « Excellent », « Positif », « Neutre » ou « Négatif ». Le portefeuille de Vitirev Innovation se composait de 12 sociétés en 2024, et de 15 sociétés en 2025.

Indicateur	Excellent 2024	Excellent 2025	Positif 2024	Positif 2025	Non-concernées 2024	Non-concernées 2025
Utilisation de produits phytosanitaires	6	8	3	4	3	3
Utilisation et dispersion des engrais et effluents azotés de synthèse	1	1	4	5	7	9
Surexploitation ou préservation d'espèces	1	1	0	0	11	14
Disponibilité et vivabilité des habitats naturels	1	3	3	6	8	6
Contrôle d'espèces invasives	0	0	2	2	10	13
Gestion des ressources en eau	3	3	4	5	5	7
Gestion des déchets et/ou du gaspillage alimentaire	2	3	4	5	6	7
Émission ou séquestration de GES	4	6	5	7	3	2
Qualité de vie et santé de l'exploitant et de ses salariés	7	9	5	5	0	1
Santé du consommateur final	5	9	4	3	3	3

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Circular Innovation Fund

Développer des solutions circulaires innovantes

CIRCULAR INNOVATION FUND

Nos 5 fonds en phase d'investissement

CIRCULAR INNOVATION FUND

Le Circular Innovation Fund est une Joint-Venture avec Cycle Capital qui investit en suivant deux objectifs principaux :

- **Favoriser l'émergence d'une économie circulaire à grande échelle** en soutenant les entrepreneurs qui développent des solutions d'économie circulaire innovantes en Europe et en Amérique du Nord.
- **Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à une utilisation circulaire des ressources** grâce à la technologie et à l'innovation.

Vue générale

Métier	Taille	Zone d'investissement	Secteurs et Souscripteur principal
Innovation	112M€	France Europe Amérique du Nord	• Processus éco-efficients • Innovation en matière de déchets • Nouveaux matériaux • Emballages circulaires • Recyclage • Economie Circulaire L'ORÉAL GROUPE

[1]Suite à une dérogation du comité stratégique

Nos 5 fonds en phase d'investissement

CIRCULAR INNOVATION FUND

Objectif durable

Le fonds investit dans des sociétés innovantes axées sur l'économie circulaire et qui ont un impact positif sur le changement climatique ou la durabilité.

Indicateurs suivis pour mesurer l'atteinte de l'objectif durable du fonds

- **Économie des ressources naturelles**
- **Recyclage des déchets et économie circulaire**
- **Diversité, inclusion et stabilité de l'emploi**
- **Atténuation du changement climatique**

Partenaire

pwc

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Focus sur notre investissement Lefebvre Industri-AL (LIAL)

Lefebvre Industri-AL (LIAL) est une société canadienne basée à Baie-Comeau (Québec) spécialisée dans la gestion d'alliages d'aluminium et le recyclage des résidus de fonderie via sa technologie brevetée RAME. Présente depuis plus de 20 ans dans l'écosystème d'Alcoa Canada, LIAL a signé en 2019 un contrat commercial de 10 ans avec Alcoa pour traiter un minimum de 5 000 tonnes métriques de résidus par an, valorisant des matériaux qui partaient en décharge grâce à la technologie D2P d'Alcoa.

Impacts positifs principaux

Économie circulaire

Recyclage de résidus d'aluminium qui partaient en décharge, permettant leur réintégration dans la production primaire.

Décarbonation de l'aluminium

La valorisation des résidus réduit le besoin en matières premières vierges et les émissions liées à leur extraction.

Sécurisation de la chaîne de valeur

La technologie de LIAL permet de sécuriser l'approvisionnement en aluminium, un matériau critique pour la transition énergétique.

En quelques chiffres

2000
Création

Canada
Pays

~100Mds€
Marché

>5000t
Volume traité/an

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Résultats 2025 sur les objectifs spécifiques du fonds

CIRCULAR INNOVATION FUND

Indicateur	Performance	Commentaire
Émissions de GES évitées par rapport au scénario de référence (teq CO2/M€)	1 132	Augmentation attendue avec la croissance des entreprises puis diminution une fois la maturité technologique atteinte.
Déchets produits qui sont recyclés ou réutilisés (tonnes)	0,41	
Extraction de ressources naturelles évitée par rapport au scénario de référence (t/M€)	3 137	
Taux de plastique utilisé qui a été recyclé, réutilisé ou qui provient d'origine biologique	96 %	
Taux d'emballages produits qui ont été réutilisés, recyclés ou qui sont compostables	25 %	
Substitution des produits pétrochimiques par des matériaux biosourcés (t/M€)	46,17	
Économies d'eau par rapport au scénario de référence (m^3/M€)	Non disponible	
Taux de consommation totale d'eau réutilisée ou recyclée	Non disponible	
Mixité au sein des comités exécutifs (% de femmes)	27 %	L'équipe a activement poussé les entreprises à diversifier les membres des instances de gouvernance.
Taux de contrats de travail permanents parmi les employés	98,8 %	

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain

Fonds d'investissement territorial pour une industrie durable

FAIM

Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne

Nos 5 fonds en phase d'investissement

FAIM
Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne

Le Fonds d'amorçage industriel métropolitain investit en suivant trois objectifs principaux :

- **Accompagner le développement de solutions industrielles vertueuses**, répondant aux défis écologiques, sociaux et d'indépendance du territoire, et créant des emplois locaux, de qualité et pérennes.
- **Contribuer au développement de technologies industrielles innovantes** telles que la capture et le stockage de dioxyde de carbone, la conception de matériaux de construction alternatifs, les nouvelles technologies médicales ou encore le recyclage des batteries.
- **Favoriser la mutation de l'industrie** afin d'intégrer les enjeux de la transition écologique.

Vue générale

Métier

Innovation

Taille

70M€

Zone d'investissement

MÉTROPOLE GRAND LYON

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

Secteurs et ODD

- Energies propres
- Chimie verte
- Nouveaux matériaux
- Dispositifs médicaux
- Optique et électronique
- Textile
- Alimentation

8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS

9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES

[1]Suite à une dérogation du comité stratégique

Nos 5 fonds en phase d'investissement

FAIM
Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne

Objectif durable

Le fonds investit dans des entreprises industrielles ayant une activité à impact social et/ou environnemental positif et permettant la création d'emplois sur le territoire des métropoles de Lyon et Saint-Etienne.

Indicateurs suivis pour mesurer l'atteinte de l'objectif durable du fonds

- **Durabilité économique, inclusion et justice sociale**
- **Bien-être au travail, gouvernance et coopérations**
- **Perception citoyenne et activité à impact positif**
- **Viabilité environnementale et santé**

Partenaires

GreenFlex

inkidata

Nos 5 fonds en phase d'investissement

FAIM
Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne

Focus sur notre investissement Onsen

Onsen est une PME lyonnaise créée en 2008, spécialisée dans la gestion énergétique et hydrique des centres aquatiques publics. Sa technologie brevetée Axone optimise le renouvellement d'eau et récupère les calories des eaux usagées ; son logiciel SaaS Hippocampe pilote eau, énergie et air. Plus de 150 sites équipés dont les bassins des JO de Paris 2024.

Impacts positifs principaux

ONSEN

Efficience hydrique

Réduction de 30 à 60 % de la consommation d'eau grâce au pilotage intelligent des renouvellements et solutions de réutilisation de l'eau renouvelée.

Efficience énergétique

Économie moyenne de 70 MWh et 15 t CO_2eq par site et par an. De nouveaux modules sur l'air vont permettre de maximiser les économies d'énergies.

Impact social

Minimiser les coûts d'exploitation supportés par les communes, améliorer la pérennité des infrastructures, contribuer à garantir l'accès aux citoyens.

En quelques chiffres

2008
Création

150+
Sites équipés

3000m³
D'eau économisée

70MWh
Economisés

Nos 5 fonds en phase d'investissement

FAIM
Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne

Résultats 2025 sur les objectifs spécifiques du fonds

Indicateur	2024	2025	Commentaire
Taux de sociétés du portefeuille du fonds qui auront créé et pérennisé une activité industrielle a > au périmètre initial sur le territoire pendant la durée de l'investissement	100 %	100 %	
Nombre d'emplois directs créés par les sociétés du portefeuille du fonds à la sortie	140	179	Il s'agit des emplois totaux à date, cela représente 11,9 personnes par entreprise.
Taux de sociétés du portefeuille en démarche de progrès sur l'emploi de personnes éloignées de l'emploi	25 %	27 %	Workshop en cours d'organisation.
Taux de sociétés présentant >5 % de l'effectif sous contrats d'alternance ou d'apprentissage	50 %	47 %	Workshop en cours d'organisation.
Taux de sociétés dont l'activité permettra d'éviter des émissions de GES	92 %	93 %	
Taux de sociétés dont l'activité permettra des économies d'énergie ou de déchets, et/ou la préservation des ressources, et/ou l'amélioration du bien-être et de la santé humaine	100 %	100 %	
Taux de sociétés du portefeuille avec +40% de femmes dans leurs organes de gouvernance	33 %	27 %	40% sont dirigés par des femmes.
Taux de sociétés du portefeuille pratiquant l'actionnariat salarié et le partage de valeur	75 %	80 %	Les BSPCE ne sont comptabilisés que s'ils ont été attribués à au moins 1 salarié.
Taux de sociétés du portefeuille étant compréhensibles par le plus grand nombre de citoyens	100 %	100 %	Nouveau sondage prévu au S2 2026
Taux de sociétés du portefeuille ayant une activité perçue comme positive par la majorité des citoyens	75 %	75 %	Nouveau sondage prévu au S2 2026

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Climate Infrastructure Fund

Infrastructures d'efficacité énergétique

CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Le Climate Infrastructure Fund investit en suivant trois objectifs principaux :

- **Décarboner l'industrie, le tertiaire et les collectivités** en se focalisant sur les projets d'efficacité énergétique, incluant notamment l'optimisation énergétique des procédés industriels, les réseaux de chaleur et de froid, les bâtiments durables, l'hydrogène vert, les green data centers, ou encore l'autoconsommation.
- **Favoriser l'intégration des énergies renouvelables** dans des systèmes innovants d'autoconsommation, de stockage.
- **Permettre l'émergence de projets de production de molécules bas carbone visant à décarboner les industries**

Vue générale

Métier	Taille	Zone d'investissement	Secteurs
Infrastructure	215M€	Europe	• Process Industriel • Ville durable • Biomasse et biogaz • Stockage d'énergie • Réseaux intelligents • Hydrogène • Infrastructures sociales • Data centers verts • Géothermie • Réseaux chaleur et froid • Autoconsommation • Solaire • Eolien • Valorisation des déchets • Réseaux d'eau

[1]Suite à une dérogation du comité stratégique

Nos 5 fonds en phase d'investissement

CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

Objectif durable

Le fonds investit dans des projets dont le but est d'accélérer la transition énergétique / décarbonation des industries visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs suivis pour mesurer l'atteinte de l'objectif durable du fonds

Empreinte carbone

Alignement à la taxonomie

Alignement à la trajectoire +2°C des Accords de Paris

Partenaires

carbone4

Altitude

Nos 5 fonds en phase d'investissement

CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

Focus sur notre investissement Vulcan Energy Lionheart

Vulcan Energy Lionheart Phase One est le premier projet européen produisant, à partir de la saumure extraite des eaux géothermales profondes du bassin Rhénan, à la fois de la chaleur et de l'électricité renouvelables ainsi que de l'hydroxyde de lithium produit à partir d'un procédé A-DLE (Adsorption Direct Lithium Extraction) associé à un process d'électrolyse.

Impacts positifs principaux

VULCAN ENERGY

Décarbonation de la mobilité

Fourniture de lithium durable pour la filière batterie européenne (équivalent de 500 000 VE/an).

Souveraineté industrielle

Premier producteur européen de lithium géothermal et réduction de la dépendance aux importations utilisant un processus zéro carbone.

Certification / ESG impact

En quelques chiffres

24KT/an

Lithium

Allemagne

Pays

865GWh

Energie produite

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Résultats 2025 sur les objectifs spécifiques du fonds

CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

Indicateur	2024	2025	Commentaire
Émissions de GES des sociétés du portefeuille (en teq CO2 pondérés par le % de détention du fonds)	21 642*	50 800	L'augmentation des émissions de GES entre l'année 2024 et 2025 s'explique principalement par l'augmentation du scope 3. Cela reflète la poursuite de la construction du projet de Sterga et le déploiement de nouvelles capacités solaire et de stockage pour les sociétés ZEEnergy et See You Sun.
Intensité carbone du fonds (en teq CO2/M€ investi)	585	831	
Émissions de GES évitées grâce aux sociétés du portefeuille (en teq CO2/an pondérés par le % de détention)	10 271	8 700	Les projets financés par le fonds, selon la modélisation réalisée par Carbone 4, évitent davantage d'émissions de GES qu'ils n'en génèrent, grâce à des choix technologiques structurellement bas carbone. Le portefeuille du fonds contribue ainsi positivement à la trajectoire de décarbonation et affiche un alignement à 100 % au scénario +2°C.
Taux de sociétés alignées à la trajectoire +2°C	100 %	100 %	
Taux de sociétés alignées au pilier « Atténuation du changement climatique » de la Taxonomie	100 %	100 %	

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Innovation for Adaptation and Mitigation Fund

Innovation de rupture pour le climat

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Le fonds IAM finance à un stade précoce les jeunes entreprises qui développent des innovations pour adapter les secteurs de l'**Energie** et de l'**Agriculture** au changement climatique et réduire leur impact sur le climat et l'environnement, tout en contribuant à la **souveraineté** alimentaire et énergétique en Europe.

Vue générale

Métier	Taille cible	Zone d'investissement	Secteurs
Innovation	100M€	Europe	• Gestion des risques et protection des actifs • Remédiation des écosystèmes, gestion de l'eau • Captage, stockage et valorisation du carbone • Efficacité énergétique et autoconsommation • Nouvelles pratiques agricoles et bioproduction • Flexibilité énergétique : stockage, réseaux, … • Gas vert et bioénergies, mobilité durable

[1]Suite à une dérogation du comité stratégique

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Objectif durable

IAM

Le fonds investit dans des projets dont le but est d'accélérer la transition énergétique / décarbonation des industries visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs suivis pour mesurer l'atteinte de l'objectif durable du fonds

Atténuation et adaptation au changement climatique

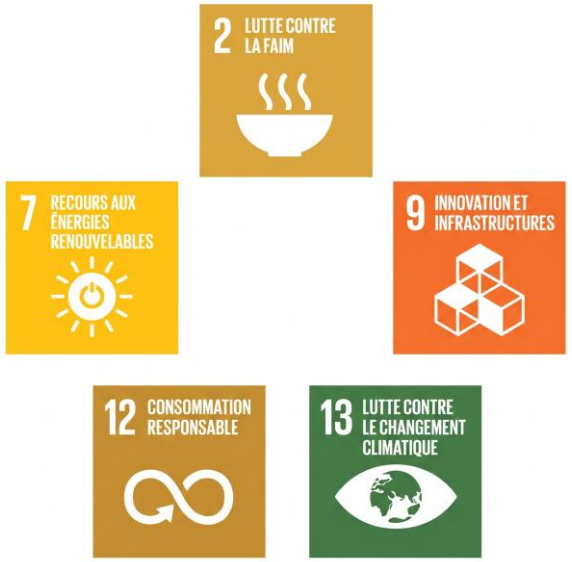

Partenaires

GreenFlex

AXA Climate

Nos 5 fonds en phase d'investissement

Focus sur notre investissement Quideos

Quideos propose une solution de couverture contre la volatilité des prix agricoles pour les acteurs de la filière agroalimentaire. Le client sélectionne une fourchette de prix, un volume et une durée ; si le prix de marché sort de cette fourchette, Quideos verse une indemnisation. La société développe sa propre suite d'algorithmes pour proposer des outils de couverture (put/call) adaptés à chaque profil de risque. Premier investissement du fonds IAM en octobre 2025.

Impacts positifs principaux

Résilience agricole

Protection des agriculteurs et acheteurs contre les chocs de prix liés au changement climatique et aux tensions géopolitiques.

Transition agroalimentaire

Sécurisation économique des acteurs de la filière, favorisant les investissements dans des pratiques durables.

En quelques chiffres

2022
Création

5,2M€
De levée

7 ETP
Equipe

ACPR
Agrément

La taxonomie de nos fonds d'investissement

La Taxonomie européenne est entrée en vigueur en janvier 2022 et vise à orienter les flux de capitaux vers de nouveaux projets durables en introduisant un cadre unique pour quantifier l'impact ESG des entreprises qui y sont soumises.

Nos 4 fonds classés Article 9 dans la SFDR se sont engagés à atteindre et maintenir un certain taux d'alignement à la Taxonomie européenne.

Le règlement Taxonomie établit un cadre de référence précis permettant de classer une activité économique comme étant durable du point de vue de l'environnement. Il définit et réglemente les activités qui s'inscrivent dans le cadre d'une transition écologique et énergétique à faible émission de carbone, résiliente et économe en ressources.

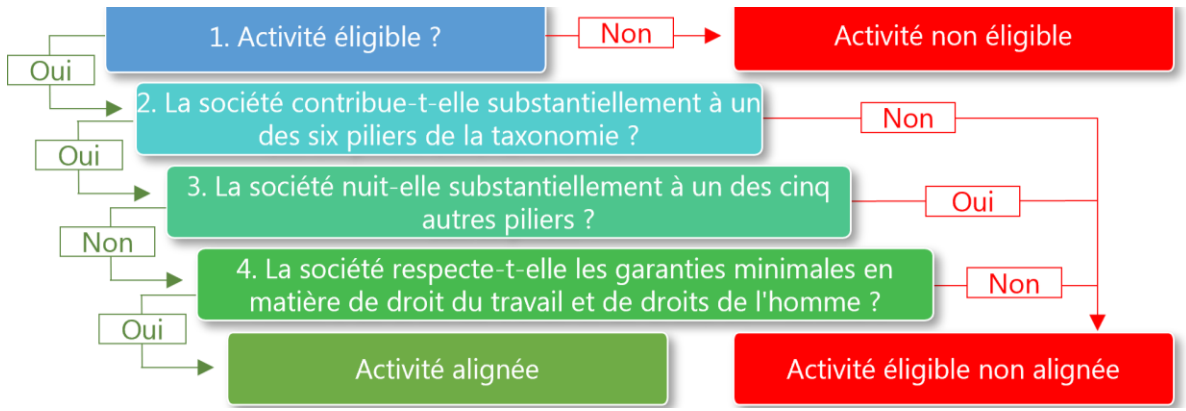

		CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND	FAIM Le fonds d'amorçage industriel métropolitain Lyon - Saint-Étienne	Viti REV Innovation	CIRCULAR INNOVATION FUND	IA
Engagement d'alignement taxonomique		70 %	20 %	10 %	10 %	30%
Résultats 2024	**Eligibilité**	100 %	67 %	100 %	33 %	NA
	Alignement	100 %	67 %	10 %	33 %	NA
Résultats 2025	**Eligibilité**	100 %	47 %	100 %	11 %	100 %
	Alignement	100 %	57 %	10 %	11 %	100 %

Le carried interest extra-financier

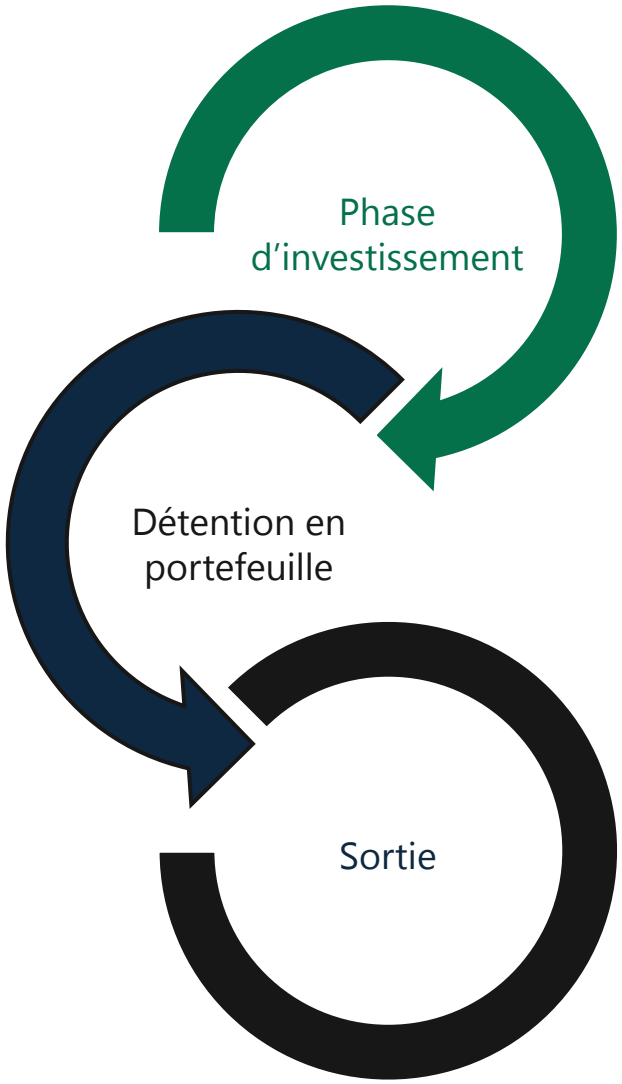

Audit par le partenaire ESG

Sélection des indicateurs extra-financiers de la société parmi ceux du fonds, définition de cibles ambitieuses et réalistes, et établissement d'une feuille de route.

Détention en portefeuille

Suivi par le partenaire ESG : audit annuel ou pluriannuel des indicateurs retenus et actualisation de la feuille de route.

Examen final par le partenaire ESG

Audit final des indicateurs et calcul du taux d'atteinte des cibles fixées en phase d'investissement.

Tous les fonds Article 9 de Demea Sustainable Investment indexent une partie du carried interest sur la performance ESG du fonds. Cette part repose sur les indicateurs extra-financiers choisis pour suivre l'objectif durable du fonds. Au niveau de chaque participation, ce sont les indicateurs les plus matériels qui sont retenus. La performance extra-financière rejoint la performance financière. L'évaluation des critères extra-financiers fixés au niveau de chaque participation permet de mesurer l'impact global du fonds sur les facteurs ESG. Le versement du carried interest est conditionné à l'atteinte de ces objectifs par chacune des sociétés du portefeuille. Lorsqu'une participation n'atteint pas ses objectifs extra-financiers, le carried interest correspondant est reversé aux investisseurs. À l'inverse, lorsqu'elle les atteint, la totalité du carried interest peut être perçue.

GreenFlex

carbone4

pwc

Sustainable Agriculture Equity Fund

SAGE

3 secteurs d'investissement

Atténuation, Adaptation, Qualité et accessibilité

Taille cible du fonds

250 M€

Caractéristiques

Article 9

Capital développement

France et Europe

ODD

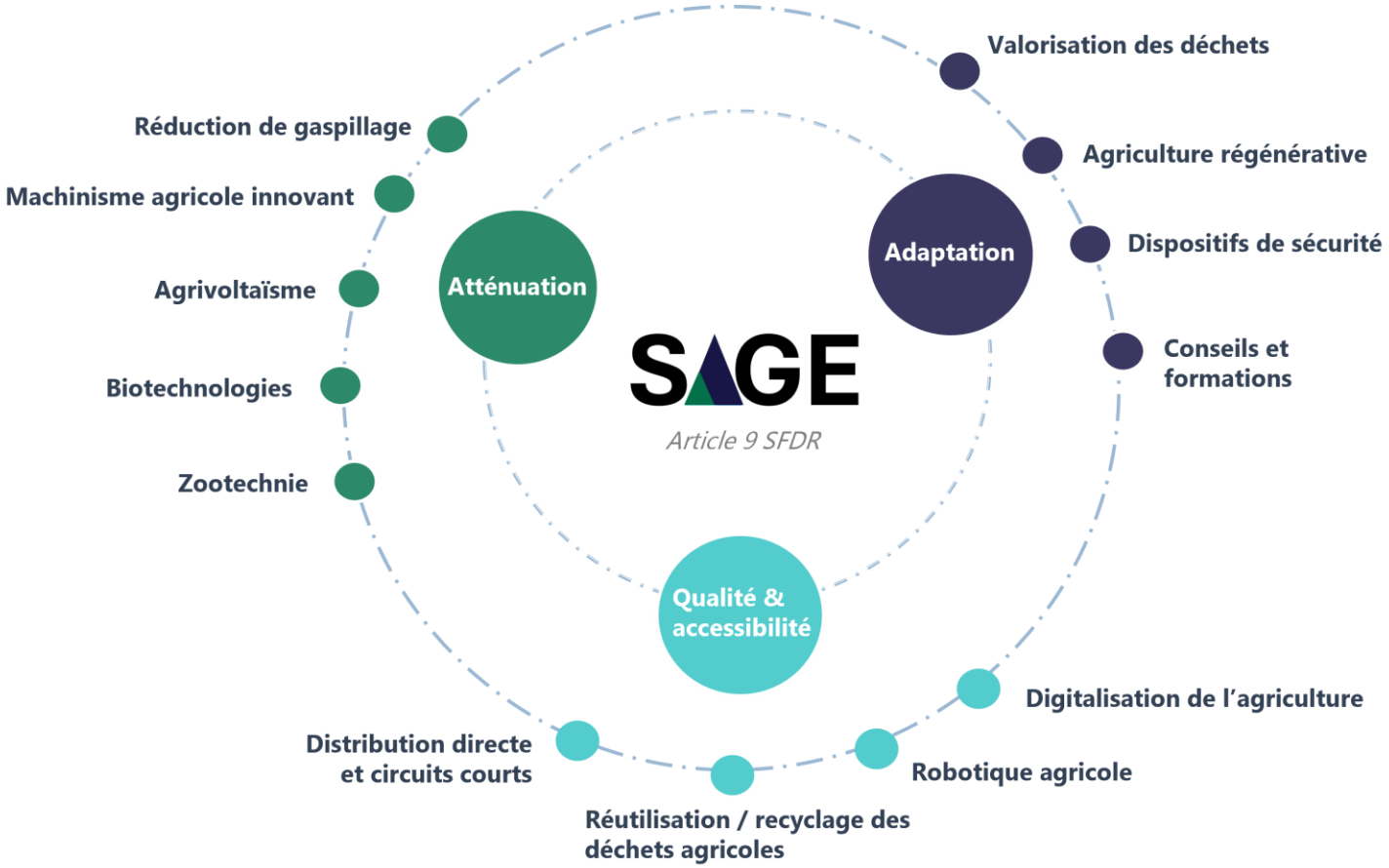

Sustainable Agriculture Equity Fund

SAGE

Missions

Favoriser l'émergence d'un secteur agricole durable, résilient et prospère répondant aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et aux objectifs de qualité et d'accessibilité des produits agricoles.

1. Encourager la **transition écologique** des filières agricoles
2. Promouvoir un secteur compétitif et assurer la **souveraineté alimentaire européenne**
3. Développer des solutions innovantes pour encourager une **plus juste rémunération des agriculteurs**
4. Financer l'innovation pour assurer une **compétitivité et une productivité durable** des agriculteurs

Dealflow

Le dealflow de SAGE est composé d'entreprises du secteur agricole, actives dans la transition écologique. Demea hiérarchise le dealflow en utilisant la notion d'effet positif direct sur la productivité et/ou l'agriculture.

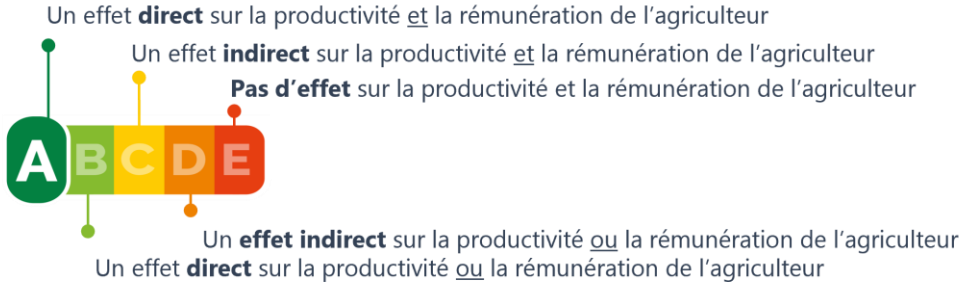

Activité	*Chiffre d'affaires*	*Indice*	*ODD*
Formulation et commercialisation d'engrais liquides durables, d'engrais et de produits phytosanitaires naturels	100-200M€	A B C D E	2 12 15
Conception et production d'aliments et compléments favorisant des filières animales responsables	50-100M€	A B C D E	12 13 15
Conception, construction et commercialisation d'outils de travail du sol sans impact	25-50M€	A B C D E	12 13

Sustainable Agriculture Equity Fund

Cas d'étude

Cible 1

Conception, conseil et installation de systèmes d'irrigation agricole clés en main

Conseil agronomique

15M€ CA

Zone Ouest

+

Cible 2

Conception, conseil et installation de systèmes d'irrigation agricole clés en main

Gestion connectée de l'eau

19M€ CA

Zone Est et Sud-est

A B C D E & ODD

E

20–50 %	eau économisée grâce au pilotage de l'irrigation
–15 %	GES agri si généralisation (ADEME)
10–15 %	d'engrais économisés via fertigation pilotée
58 %	des prélèvements d'eau FR = usage agricole été

S

+30 %	rendement cultures irriguées vs. non-irriguées (BM)
+15–20 %	qualité produit (calibre, teneur sucre) sur arboriculture et maraîchage.
–coûts	main-d'œuvre via la télégestion

Thèse d'impact

Produire plus avec moins d'eau dans un contexte où les sécheresses s'intensifient. L'irrigation est un secteur à fort potentiel d'impact car il se trouve au croisement de plusieurs enjeux : sécurité alimentaire, gestion de l'eau, décarbonation de l'agriculture et adaptation au changement climatique.

KPIs d'impact

- 20-50% d'eau économisée grâce au pilotage de l'irrigation
- –15% de GES agricoles si généralisation (ADEME)
- 10-15 % d'engrais économisés par fertigation pilotée
- +30% de rendement irriguées vs. non-irriguées

Strategic Materials Fund

Le Strategic Materials Fund (« SMF ») vise à développer une chaîne d'approvisionnement souveraine, résiliente et à faible émission de carbone pour les matériaux critiques (CRM[1]) essentiels aux secteurs stratégiques européens : l'industrie des batteries, l'aérospatiale et la défense secteurs, fabrication de matériel informatique et infrastructures d'énergie renouvelable.

3 secteurs d'investissement : Extraction, Traitement, Recyclage

Taille cible du fonds : 500 M€

Caractéristiques

Article 8

Infrastructure

Europe et OCDE

ODD

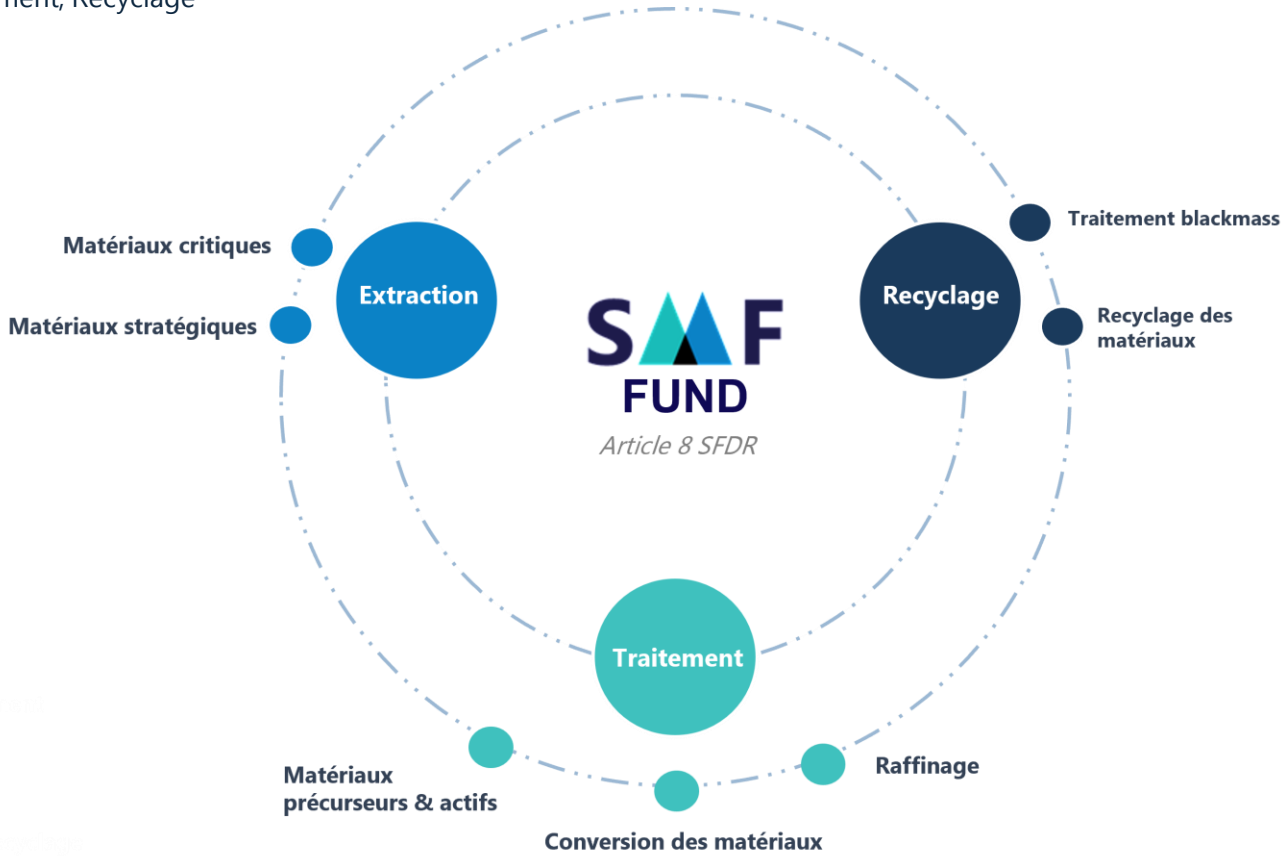

Strategic Materials Fund

Missions

Investissements dans des projets visant à développer une chaîne de valeur résiliente et souveraine de la batterie en Europe tout en en minimisant les impacts négatifs.

1. **Renforcer la souveraineté européenne sur les matériaux critiques**
2. Contribuer à la transition énergétique par **l'électrification des besoins**
3. Politique ESG pour atténuer les risques, basée sur des standards sectoriels (IFC, IRMA, etc)

- Estimation des émissions GES/ tonne de matériau produit
- Nombres de projets qualifiés stratégiques pour le CRMA par la commission européenne
- Contribution aux objectifs en termes d'extraction, traitement et recyclage
- Réduction de l'extraction primaire par le développement d'unités de recyclage

Dealflow

Le dealflow de SMF se compose de sociétés européennes et non européennes, couvrant l'amont et l'aval de la chaine de valeur des matériaux: extraction, raffinage, conversion en matériaux actifs, fabrication des cathodes et anodes, et recyclage. Le fonds SMF collabore avec InnoEnergy pour sourcer et analyser le deal flow.

Etape de la chaîne de valeur	Répartition des fonds	Description
Extraction minière, raffinage et transformation	60-70%	• Projets d'extraction de matériaux critiques démontrant le plus grand respect de l'environnement • Projets de raffinage bas carbone ou énergétiquement efficaces
Matériaux actifs et recyclage	30-40%	• Fabrication des matériaux actifs avec procédés bas carbone • Recyclage des métaux (batteries, etc.)

Strategic Materials Fund

Focus opportunité deal flow

L'entreprise développe une unité pionnière européenne de traitement de nickel et cobalt, basée en France. L'usine convertira le précipité d'hydroxyde mixte (« MHP ») et des matériaux recyclés en sulfate de nickel et sulfate de cobalt à destination du marché des batteries.

Impacts positifs principaux

IRMA
Initiative for Responsible Mining Assurance

Décarbonation de la mobilité

Fourniture de Nickel durable pour la filière batterie européenne (30% des besoins en matériaux de la mobilité électrique française).

Souveraineté industrielle

Réduction de la dépendance aux importations, actuellement l'Europe importe 75% de sa consommation de nickel raffiné.

Standards ESG

Certification IRMA & innovative design.

En quelques chiffres

2028	20 kt.pa	1 kt.pa
Mise en service	Nickel	Cobalt

Production nickel raffiné par pays

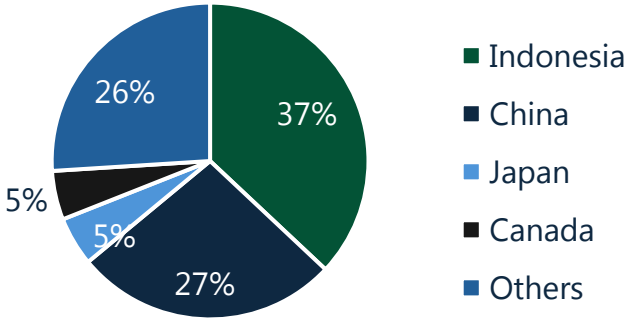

Notre contribution à la décarbonation, l'exemple Flash

Focus investissement Flash

Principale plateforme française dédiée au développement, au financement et à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Gérée par Demea Sustainable Investment et adossée à un actionnariat institutionnel solide constitué de FMET, Banque des Territoires et Crédit Agricole, Flash a déployé ou sécurisé plus de 8 000 points de recharge en France pour plus de 150 M€ d'investissements cumulés.

En partenariat avec APRR et Eiffage, Flash déploie les premières stations de recharge dédiées aux poids lourds électriques sur les grands axes autoroutiers français — première étape d'un maillage national pour le fret longue distance décarboné.

Le modèle Flash en 3 temps

Apport des bornes à la holding

Les infrastructures développées par les opérateurs partenaires (IZIVIA, EasyCharge, SPIE, e-Totem) sont consolidées au sein de Flash, constituant une plateforme nationale mutualisée.

Cession partielle et monétisation

La cession de 49 % de la holding permet de valoriser les actifs constitués et de dégager des liquidités, tout en conservant le contrôle stratégique et opérationnel de la plateforme.

Réinvestissement dans le fret décarboné

Les ressources dégagées financent de nouvelles infrastructures à fort impact , dont les stations de recharge ultra-rapide pour poids lourds électriques sur le réseau autoroutier.

En quelques chiffres

8000+

Points de recharge

150M€

D'investisseme ts

14

Opérateurs

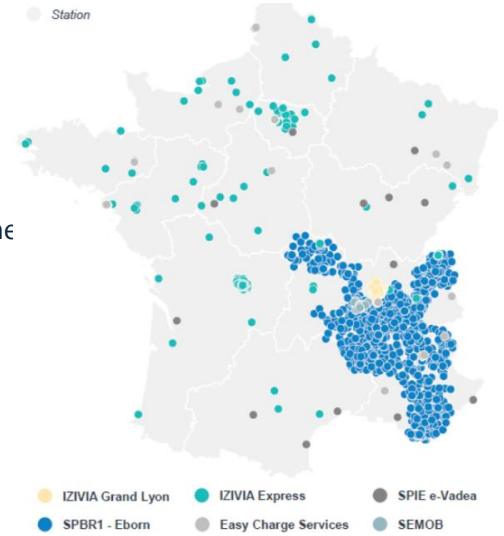

*La carte ci-dessus présente les bornes de recharge financées par le FMET.

L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities)

Notre investissement Oé en quelques mots

Siège : Lyon, France

Fonds investisseur : VitiRev Innovation

Certifications : Agriculture biologique et B Corp

Modèle : Société à mission

Missions et modèle

Transformer l'agriculture, la consommation et l'entreprise au service du bien commun, une conviction fondatrice qui structure l'ensemble des choix opérationnels d'Oé.

Vins bio, vegan et zéro pesticide, produits avec des vignerons certifiés agriculture biologique partout en France.

Viticulture bio-régénérative : restaurer les conditions du vivant et les services écosystémiques dans les vignobles partenaires.

Lien avec la stratégie de Demea Sustainable Investment

Investissement réalisé via VitiRev Innovation, fonds Article 9 SFDR dédié à la transition écologique de la filière viticole.

Illustre notre thèse : performance financière et impact environnemental ne sont pas opposés, ils se renforcent mutuellement.

Oé incarne nos trois piliers fondamentaux : intentionnalité, mesure d'impact et alignement des intérêts.

Engagements environnementaux

Réemploi des bouteilles : système de consigne pionnier dans la filière vin en France.

Démarche zéro déchet : −50 % de plastiques en entrepôt, palettes zéro déchet (−125 cartons, −35 m de film).

Transport bas-carbone et déploiement de l'agriculture régénératrice en faveur de la biodiversité.

Engagements sociaux et gouvernance

Société à mission depuis 2021 : raison d'être inscrite aux statuts, comité de mission indépendant.

Certifiée B Corp depuis 2017 : normes sociales et environnementales élevées sur toute la chaîne de valeur.

Modèle d'entreprise réinventé : finance éthique, réinsertion professionnelle et partage de la valeur créée.

L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities)

Un outil pour la biodiversité

La biodiversité est devenue un enjeu financier à part entière. Le fonds Agrinnovation finance les jeunes entreprises qui apportent des innovations au secteur agricole qui accélèrent la transition vers une agriculture plus durable. Le secteur agricole figure parmi les plus dépendants de la nature et les plus impactant pour elle. L'outil permet de mesurer dépendances et impact de la solution portée par la société financée. Un outil utile dans la détermination de la valorisation de la société à l'entrée mais qui permet également d'anticiper les leviers de création de valeur pour le désinvestissement.

Ce que permet l'outil

- D'examiner les dépendances, c'est-à-dire les ressources naturelles nécessaires à l'activité de la société, lesquelles peuvent occasionner des hausses de coûts pour la société financée.
- Identifier les impacts négatifs de la société sur la biodiversité pour mieux les mitiger dans le cadre de feuilles de routes ESG pendant la période de détention de la participation et ainsi atteindre une croissance durable, la plus créatrice de valeur financière et extra-financière possible.

ENCORE appliqué au fonds Agrinnovation

Un secteur à fort enjeu

Selon la logique d'ENCORE, l'agriculture compte parmi les secteurs les plus dépendants de la nature, par la pollinisation, la qualité des sols, l'eau ou la régulation du climat, et les plus impactant pour elle, par les pesticides, l'usage des sols, les prélèvements d'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Elle ressort donc à un niveau de risque nature élevé.

Un outil de décision

Concrètement cet outil nous permet de relier l'activité du potentiel investissement en cours aux actifs naturels dont elle dépend, comme l'eau, les sols, la pollinisation ou la régulation du climat, et révéler ainsi ses dépendances et vulnérabilités.

Du risque à la valeur

Les risques et dépendances identifiés par ENCORE deviennent ainsi le cœur de la stratégie du fonds : en finançant la transition agroécologique, Agrinnovation transforme une exposition sectorielle en levier de création de valeur.

Mesure d'impact et performance ESG

01 **L'équipe ESG, les moyens et les outils de Demea Sustainable Investment**

02 **L'empreinte carbone de Demea Sustainable Investment**

03 **L'ESG dans notre stratégie d'investissement**

04 **Notre campagne ESG en 2025**

05 **Les performances environnementales de notre portefeuille en 2025**

06 **Notre feuille de route**

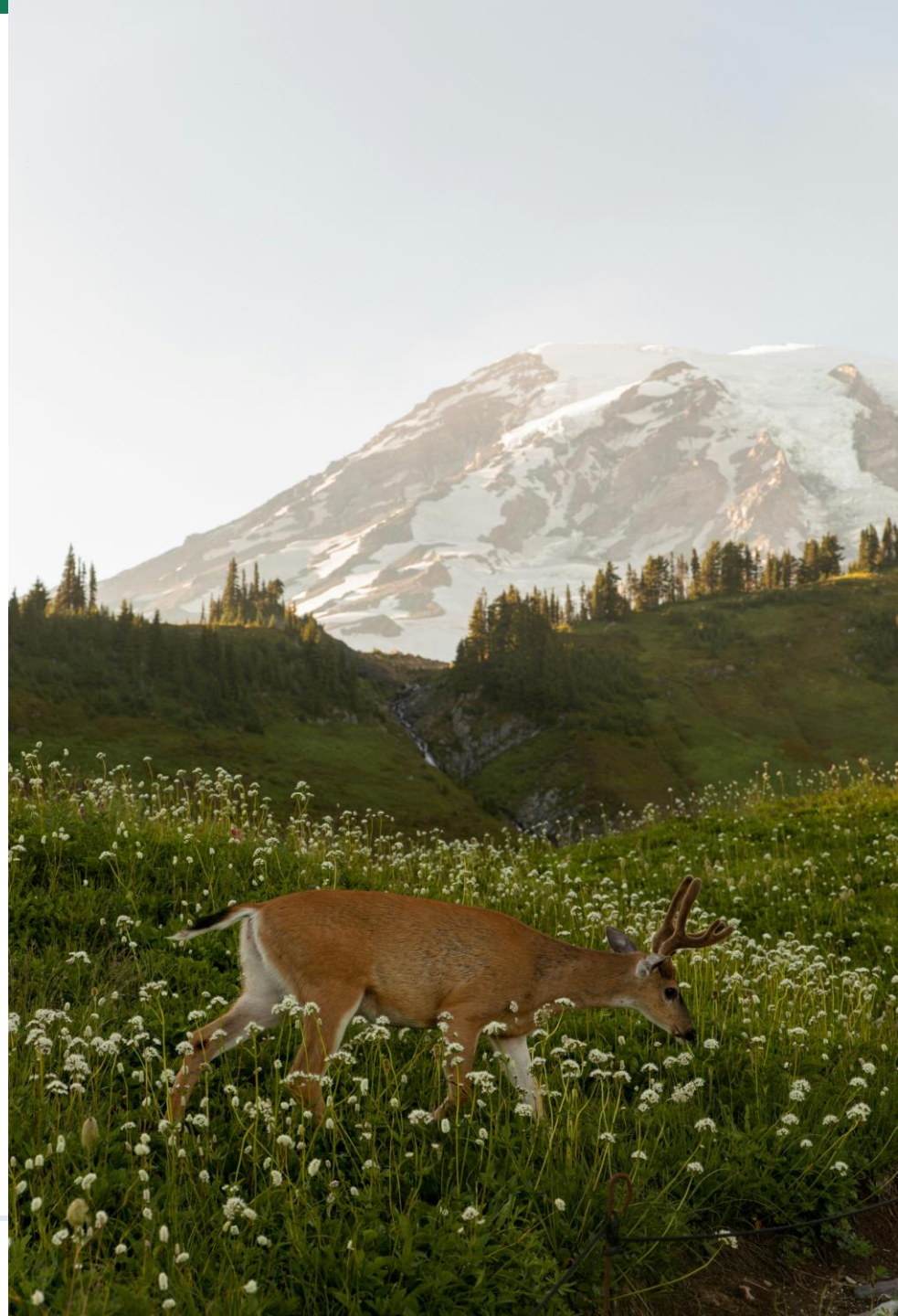

L'équipe ESG, les moyens et les outils de Demea Sustainable Investment

Les problématiques de durabilité sont au cœur de l'activité d'investissement de Demea Sustainable Investment. La société a mis en place une gouvernance et un reporting dédiés à l'ESG, portés par une équipe spécialisée dans **l'investissement durable.**

Rôle du comité

- Définit, suit et promeut la feuille de route ESG, au niveau de la société de gestion comme des portefeuilles.
- Fixe la politique de prise en compte des risques de durabilité et veille à son application par les équipes d'investissement.
- Pilote chaque année la campagne de collecte de données ESG des participations, socle de leur accompagnement.
- Donne son avis (contraignant) sur les résultats des due diligence ESG lors du processus d'investissement.

Réalisations en 2025

- Implémentation de l'outil ENCORE dans le processus d'investissement.
- Formations des équipes aux évolutions réglementaires.

Nos moyens dédiés à l'ESG en 2025

- 1 ETP (2,6% des ETP Totaux)
- 9 Membres de l'équipe Demea SI font partie du Comité ESG, soit 23,6% de l'effectif
- 3 outils dédiés à l'ESG chez Demea SI
- 5 partenaires externes spécialisés

Comité ESG

Antoine TROESCH
Managing Partner et membre du directoire responsable de l'ESG

Kevin COORNADEN
Secrétaire général et RCCI

Assia GAOUAR
Partner Infrastructures

Geoffroy DUBUS
Partner Venture Capital

Céline CHAVIN
Directeur d'investissement

Marie CARTET
Chargée d'affaires

Jean-Charles SCATENA
COO

Lucas LAFONT
Contrôleur financier

Muriel DE MUNCK
Office manager

L'équipe ESG, les moyens et les outils de Demea Sustainable Investment

553 000 euros investis dans l'ESG depuis 2022

107 000 euros investis dans l'ESG en 2025

Fonds Article 9	Investissement 2025	Description
FAIM	31,4 K€	Operating Partner ESG
Vitirev Innovation	4 K€	Suivi annuel des participations
Circular Innovation Fund	0 K€	Suivi pluriannuel, pas de dépense spécifique en 2025
Climate Infrastructure Fund	72 K€	Mesure de l'alignement du portefeuille aux objectifs durables du Fonds

Fonds en cours de levée	Investissement 2024	Description
Sustainable Agriculture Equity	15 K€	Investissement en 2024 pour la définition de la stratégie ESG
Innovation For Adaptation & Mitigation	25 K€	Investissement en 2024 pour la définition de la stratégie ESG
Strategy Material Fund	50 K€	Investissement en 2024 pour la définition de la stratégie ESG

Trois outils utilisés pour l'analyse extra-financière

• APIDAY

Au-delà de son utilité pour la collecte de données, Apiday fournit au portefeuille de Demea Sustainable Investment des informations essentielles aux entreprises sur leur performance ESG en comparaison avec un benchmark, et leur offre un espace de contact avec les investisseurs dédié à l'ESG, l'évaluation des risques et la mise en place de feuilles de route.

• ALTITUDE

Développée par Axa Climate, Altitude est une application permettant, sur la base de la localisation, et du type d'un actif, de cartographier les risques climatiques auxquels cet actif est exposé.

• ENCORE

Les pages 65 et 66 du présent rapport offrent une application pratique de cet outil examinant la **double matérialité** en matière de biodiversité.

L'empreinte carbone de Demea Sustainable Investment

Pour la sixième année consécutive, Demea Sustainable Investment a réalisé son bilan carbone interne avec l'aide de PlanA, plateforme reconnue de calcul des émissions de GES. Notre bilan carbone suit la méthodologie de calcul du protocole GES.

30,17t	Scope 1	0,00t	Emissions directes
	Scope 2	0,85t	Achat d'électricité Achat de chaleur
	Scope 3	29,32t	Voyages professionnels

*Le calcul de l'empreinte carbone ne prend pas en compte les émissions de CO2 financées par les investissements de Demea Sustainable Investment.

En tant que société de services, Demea Sustainable Investment affiche des scopes 1 et 2 très faibles. Le scope 3 concentre près de 97 % des émissions, presque entièrement liées aux voyages professionnels en avion. L'empreinte poursuit sa trajectoire de baisse et atteint en 2025 son niveau le plus bas depuis le début du suivi.

Emissions par scope

Exprimées en tonnes de CO2e

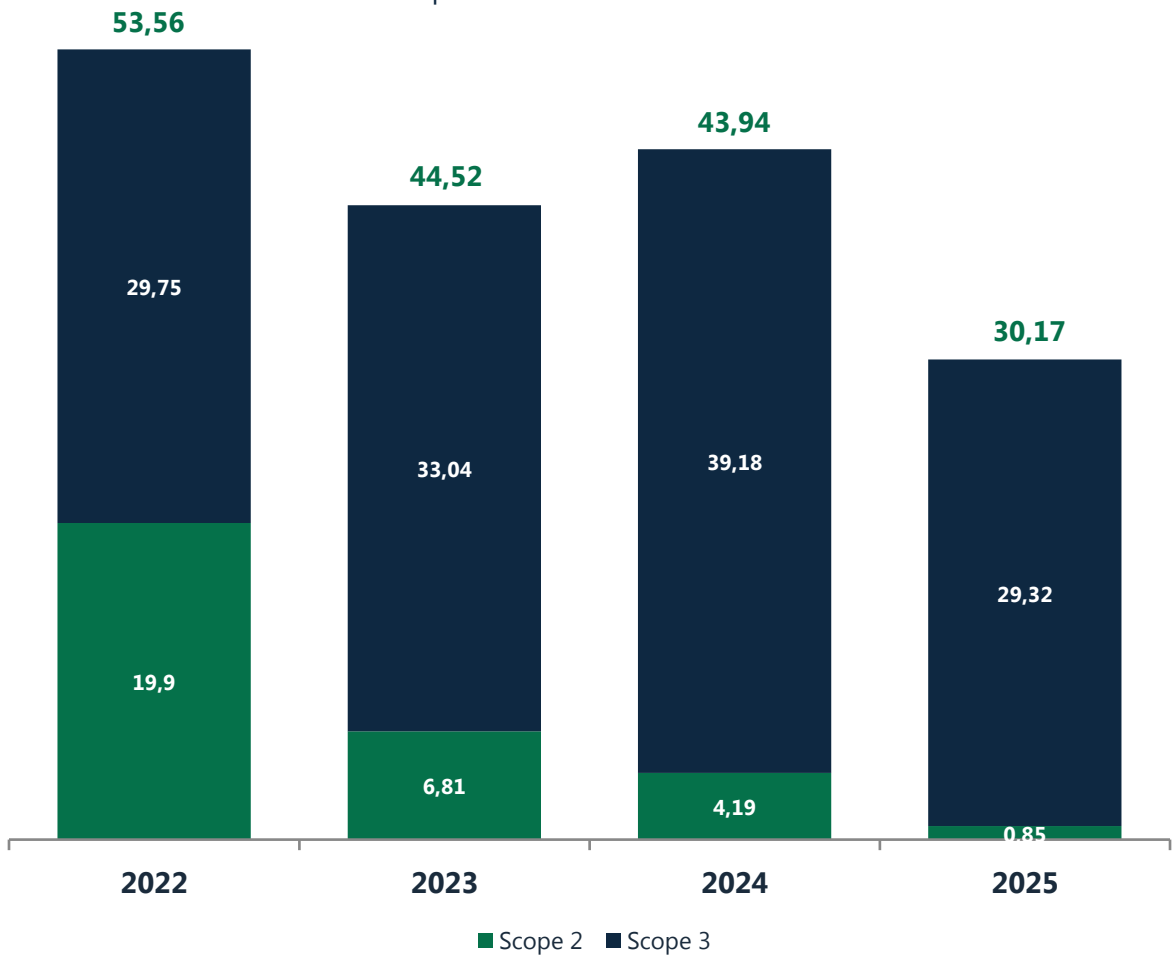

L'ESG dans notre stratégie d'investissement

Chez Demea Sustainable Investment, les enjeux ESG sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement. Le respect de cette procédure est prise en compte dans la rémunération variable des collaborateurs.

Demea Sustainable Investment intègre les **incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI)** et la gestion des **risques ESG** sur tout le cycle de vie des participations, en notant les risques comme les opportunités de création de valeur. Un plan d'actions ESG est défini pour chaque société et suivi en Conseil d'Administration.

Phase d'investissement

Approche

Tous les fonds ciblent des secteurs à impact positif et chaque opportunité fait l'objet d'une due diligence ESG.

Outils

- Questionnaire ESG de préinvestissement
- Évaluation des risques et scoring PAI

Partenaires

- Apiday
- ENCORE
- Greenflex
- Axa Climate
- EY
- Carbone 4

Détention en portefeuille

Approche

Demea Sustainable Investment accompagne ses participations dans l'amélioration de leur performance ESG et suit les résultats chaque année.

Outils

- Questionnaire ESG annuel
- Scoring risque et PAI
- Comité ESG
- Choix d'objectifs ESG suivis au niveau du board

Partenaires

- Apiday
- Partenaires ESG
- Operating Partners dédiés au suivi de nos participations en matière de durabilité

Sortie

Approche

Au moment de la cession, Demea Sustainable Investment réalise une dernière mesure de progression ESG pour évaluer les progrès accomplis sur toute la période de détention

Outils

- Apiday
- Partenaires ESG de nos fonds Article 8 et 9

Partenaires

- Questionnaire ESG de sortie
- Audit de sortie de nos fonds Article 8 et 9

Notre campagne ESG en 2025

Demea Sustainable Investment a lancé sa campagne de collecte des données ESG en février 2025. Le questionnaire d'environ 90 questions a été envoyé à nos 111 participations.

La campagne ESG de cette année a été menée sur Apiday. Un outil de référence pour la collecte et le reporting de nos données extra-financières. En plus de nous permettre d'adresser à nos participations des questionnaires alignés sur les standards et référentiels de la SFDR et de France Invest, nous avons aussi joint nos propres questions afin d'assurer un suivi en phase avec nos attentes et celles de nos partenaires en matière de durabilité.

Grâce à l'engagement de nos équipes et à notre pacte de confiance avec nos participations, nous avons recueilli un taux de réponse de 81 % en ligne avec nos exercices précédents.

Principaux résultats

81%
Taux de réponse

49%
Participations dotées d'une politique ESG formalisée

90
Entreprises participantes

64%
Participations dans un secteur à fort impact climatique

75
Participations partagent de la valeur

39
Participations ont réalisé un bilan carbone

Les performances environnementales de notre portefeuille en 2025

Changement climatique

100%

Des sociétés sont alignées sur la **trajectoire +2°C** définie par les accords de Paris.

100%

Des sociétés déclarent n'avoir **aucune incidence négative** sur les zones biodiversité sensibles.

Biodiversité

0%

Des participations exercent à proximité de **zones sensibles** pour la **biodiversité.**

12

Participations ont réalisé une étude de leurs impacts ou dépendances biodiversité.

Energie

71%

De parts **d'énergies renouvelables** dans la consommation totale du périmètre pertinent considéré.

125

GWh **d'électricité produite** à partir d'énergies renouvelables.

Les performances environnementales de notre portefeuille en 2025

Social

9234

Salariés des participations.

94%

Des salariés ont des contrats **permanents.**

Gouvernance

68%

Des conseils d'administration comptent **au moins une femme** parmi leurs membres.

57%

Des participations ont des discussions ESG au niveau des **organes de gouvernance.**

Certifications

34

Entreprises ont reçu un label ou une certification ESG (**EcoVadis** très majoritaire, puis **B Corp**, **ISO 14001**, **Société à Mission**, **LUCIE** ou équivalent), ou sont en cours d'obtention, contre 30 en 2024.

Notre feuille de route

L'ensemble des objectifs de la feuille de route 2025 fait l'objet d'un suivi continu. Plusieurs de ces objectifs sont en cours de déploiement ou de formalization se poursuivent sur l'exercice 2026.

Objectifs 2025	Statut	Où en sommes-nous ?
Partenariat avec un fournisseur de données ESG pour des bilans carbone à tarif réduit	**Engagé**	Échanges en cours avec des fournisseurs ; démarche poursuivie en 2026.
Stratégie climatique à horizon 2030 et 2050, intégrant le profil bas carbone du portefeuille	**Réalisé**	Travaux de cadrage engagés ; finalisation des travaux sur 2026.
Atteindre 40 % des encours en fonds Article 9 (déploiement des fonds IAM et SAGE)	**Suivi**	Progression liée à la montée en puissance des fonds CIF, FAIM et IAM, suivie en continu.
Promouvoir la mixité et la diversité au sein de Demea Sustainable Investment et de son portefeuille	**Continu**	Engagement permanent, intégré aux pratiques et au dialogue avec les participations.
Déploiement de l'outil Altitude (risques climatiques, impacts et dépendances biodiversité)	**En cours**	Extension progressive aux fonds pour systématiser l'analyse sur l'ensemble des portefeuilles.
Formaliser une stratégie biodiversité à horizon 2030	**En cours**	Formalisation engagée, appuyée notamment sur l'outil ENCORE ; poursuite sur 2026.
Poursuivre la formation des équipes (atelier de fresque biodiversité)	**Continu**	Sensibilisation des équipes poursuivie, atelier de fresque en perspective.

DEMEA

SUSTAINABLE INVESTMENT

Annexes – PAI agrégés et Fonds par Fonds (Annexe 1), Stratégie de décarbonation et de biodiversité (Annexe 2) et Table de concordance (Annexe 3)

Pour chaque fonds, Demea Sustainable Investment a retenu les indicateurs les plus matériels au regard des objectifs différenciés poursuivis. Les données présentées sont issues des questionnaires ESG annuels collectées via Apiday.

*Les fonds en liquidation ne sont pas intégrés.

Rapport agrégé 2025

Agrégé		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
0	120	109
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
91%	100%	100%

PAI	Définition	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES				
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	641	34%	46%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	265	28%	39%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	76 018	25%	39%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	76 925		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	1 247		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	4 511		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	85%	89%
ENERGIE				
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	48%	49%	59%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,07	44%	53%
BIODIVERSITE				
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	39%	67%

Agrégé				
PAI	**Définition**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU				
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	446,07	98%	96%
DECHETS				
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	525,07	0%	0%
SOCIAL ET PERSONNEL				
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	2%	83%	89%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	70%	94%	92%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	15%	63%	64%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	19%	82%	81%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	86%	90%

Private Equity

Demeter2		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	5	4
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
80%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	161	30	50%	20%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	210	6	50%	20%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	430	14 757	50%	20%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	604	14 793		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	30	826		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	Non mesuré	79		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	100%	76%	75%	85%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,04	0,16	75%	85%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	0%	75%	54%

Demeter2					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	575	11 709,25	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0	110,93	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	100%	75%	75%	54%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	Non mesuré	28%	100%	100%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	77%	26%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	100%	100%

FEM		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	4	4
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
100%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	51	30	25%	22%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	3	1	25%	22%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	175	384	25%	22%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	229	415		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	19	76		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	157	3		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	90%	84%	50%	55%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,03	0,02	50%	55%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	0%	100%	100%

FEM					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,2	0,60	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	96%	75%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	19%	15%	75%	85%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	83%	9%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	100%	100%

ParisFondsVert		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	11	11
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
100%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	278	362	55%	63%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	11	6	36%	45%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	29 564	8 967	36%	45%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	29 854	9 335		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	30	77		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	150	60		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	91%	88%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	35%	76%	55%	53%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,36	0,02	55%	53%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	9%	0%	91%	91%

ParisFondsVert					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	91%	88%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,03	0,42	91%	88%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	91%	88%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	82%	73%	91%	88%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	15%	17%	82%	79%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	90%	14%	82%	77%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	91%	88%

Venture Capital

Agrinnovation		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	14	12
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
86%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	5	4	17%	37%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	6	7	17%	37%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	1 396	792	17%	37%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	1 407	803		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	264	24		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	1 273	11 647		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	83%	99%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	62%	67%	25%	21%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,49	0,01	25%	21%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	8,48%	0%	17%	13%

Agrinnovation					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,01	1,20	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	75%	97%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	76%	92%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	13%	14%	75%	97%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	84%	12%	67%	89%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0	0%	83%	99%

Demeter3Amorçage		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	5	4
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
80%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	0	167	50%	99%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	11	16	50%	99%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	21	60	50%	99%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	32	243		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	3	18		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	713	284		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	73%	65%	75%	100%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	3089	0,12	75%	100%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0	N/A	0%	0%

Demeter3Amorçage					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	50	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,32	77,09	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	25%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	100%	50%	75%	81%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	13%	13%	100%	100%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	88%	27%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	100%	100%

Demeter6Amorçage		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	10	8
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
80%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	0	Non mesuré	0%	0%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	6	Non mesuré	0%	0%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	142	Non mesuré	0%	0%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	148	Non mesuré		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	10	Non mesuré		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	5 200	Non mesuré		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	63%	35%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	55	0%	25%	4%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0	0,00	25%	4%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	4%	0%	13%	2%

Demeter6Amorçage					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,00	0,00	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	63%	35%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	25	63%	75%	77%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	11%	26%	63%	35%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	72%	21%	88%	58%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	63%	35%

Emertec5		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 8	7	6
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
86%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	33	25	33%	33%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	0,49	1	33%	33%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	173	73	33%	33%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	206	98		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	23	5		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	217	0		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	62	67%	50%	33%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	6,4	0,07	50%	33%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	N/A	0%	0%

Emertec5					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,08	1,52	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	17%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	100%	67%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	28%	21%	83%	52%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	87%	28%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	100%	100%

CircularInnovationFund		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	10	8
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
80%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	26	0	38%	N/A
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	33	0	38%	N/A
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	12	0	38%	N/A
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	72	0		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	4	0		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	96	0		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	75%	N/A
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	38	23%	38%	N/A
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,15	0,30	38%	N/A
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	N/A	0%	N/A

CircularInnovationFund					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	36	0,00	100%	N/A
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,04	0,00	100%	N/A
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	75%	N/A
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	62%	63%	100%	N/A
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	17%	34%	50%	N/A
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	64%	29%	88%	N/A
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	75%	N/A

FAIM		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	15	15
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
100%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	1	1	33%	35%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	0	2	27%	28%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	0	56	13%	16%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	1	59		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	0	4		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	0	5		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0	0%	87%	98%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	38	41%	47%	40%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	111	0,03	47%	40%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0	N/A	0%	0%

FAIM					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	8	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,01	3,15	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	87%	98%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	87%	87%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	8%	5%	67%	73%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	77%	27%	87%	98%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	87%	98%

VitirevInnovation		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	13	12
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
92%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	17	15	42%	38%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	5	5	25%	27%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	370	130	33%	31%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	392	150		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	34	7		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	1686	12		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	83%	77%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	82	92%	42%	51%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	2	0,03	33%	36%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	10%	0%	8%	17%

VitirevInnovation					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,13	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,04	0,53	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	75%	74%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	90%	92%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	16%	12%	67%	74%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	84%	25%	75%	74%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	92%	96%

IAM		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	3	2
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
67%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	N/A	0	0%	0%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	N/A	0	0%	0%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	N/A	0	0%	0%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	N/A	0		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	N/A	0		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	N/A	0		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	N/A	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	N/A	N/A	0%	0%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	N/A	0,00	0%	0%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	N/A	N/A	0%	0%

IAM					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	N/A	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	N/A	0,00	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	N/A	0%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	N/A	50%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	N/A	-16%	50%	67%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	N/A	0%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	N/A	0%	100%	100%

Infrastructures

FMET		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	16	16
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
100%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	57	1	13%	24%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	12	12	6%	21%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	5498	1 173	6%	21%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	5812	1 186		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	165	9		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	7372	16		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	N/A	69%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	23%	20%	56%	56%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	1,79	0,12	56%	56%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	0%	94%	88%

FMET					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,00	0,00	94%	88%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0,07	283,61	94%	88%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	75%	69%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	0%	63%	88%	81%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	68%	9%	19%	19%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	6%	12%	56%	50%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	75%	69%

CIF		
Classification SFDR	Nombre de sociétés du fonds	Nombre de répondants
SFDR 9	7	7
Taux de réponse au questionnaire	Intégration de l'ESG dans la période de pré-investissement : due-diligence à impact	Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG
100%	100%	100%

PAI	Définition	2024	2025	Périmètre	Périmètre pondéré
EMISSIONS GES					
PAI 1 (Scope 1)	Emissions GES de Scope 1 (tCO2)	188	6	100%	100%
PAI 1 (Scope 2)	Emissions GES de Scope 2 (tCO2)	82	211	100%	100%
PAI 1 (Scope 3)	Emissions GES de Scope 3 (tCO2)	19 335	49 626	100%	100%
PAI 1 (Total scope 1,2,3)	Emissions GES totales (tCO2)	20 721	49 843		
PAI 2	Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	416	808		
PAI 3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2/M€ CA)	112	964		
PAI 4	Part des montants investis dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (%)	0%	0%	100%	100%
ENERGIE					
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. (%)	20%	23%	100%	100%
PAI 6	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. (GWh/M€ CA)	0,4	0,28	43%	54%
BIODIVERSITE					
PAI 7	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. (%)	0%	0%	100%	100%

CIF					
PAI	**Définition**	**2024**	**2025**	**Périmètre**	**Périmètre pondéré**
EAU					
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/M€ investi)	0,19	0,00	100%	100%
DECHETS					
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux ou radioactif produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. (t/M€ investi)	0	91,62	100%	100%
SOCIAL ET PERSONNEL					
PAI 10	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. (%)	0%	0%	100%	100%
PAI 11	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. (%)	65%	0%	100%	100%
PAI 12	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements. (%)	18%	6%	100%	100%
PAI 13	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. (%)	9%	10%	100%	100%
PAI 14	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%).	0%	0%	100%	100%

Stratégie de décarbonation et stratégie biodiversité

Stratégie décarbonation

- Depuis 2025, Demea SI accompagne la transition écologique et bas carbone résumé par sa raison d'être : « accompagner les champions de la transition écologique ». Sa thèse d'investissement a toujours consisté à financer les entreprises et les technologies qui rendent possible la transition énergétique et écologique. En 2025, 0% des montants investis étaient exposés au secteur des énergies fossiles.

- **Innovation** : A travers des analyses de cycle de vie, des projections de croissance, les fonds d'innovation s'assurent de n'investir que dans des entreprises qui ont déjà une empreinte carbone faible et dont la croissance de l'activité restera bas carbone en Teq/M€ de chiffre d'affaires.

- **Private Equity** : A travers des analyses de performances ESG des sociétés, les fonds de capital-développement s'assurent de n'investir que dans des sociétés qui sont bas carbone nettement inférieures à la moyenne du secteur auquel appartient la société.

- **Infrastructures** : les fonds d'infrastructure investissent par construction dans des technologies et projets bas carbone. En particulier, le fonds Climate Infrastructure Fund a développé une stratégie de décarbonation qui suit l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +2 degrés en ligne avec les accords de Paris

Stratégie biodiversité

Avec **deux fonds déployés** axés sur les secteurs de l'agriculture durable et de la préservation du vivant, Demea SI contribue à la préservation de la biodiversité. Ainsi, en se basant sur la notion d' « impacts et dépendances à la biodiversité » introduite par le PAI 7 de la SFDR, Demea SI a produit une stratégie alignée aux objectifs à long-terme de préservation de la biodiversité.

- **Objectif: en 2030, l'intégralité des sociétés en portefeuille ayant un impact négatif sur la biodiversité ont formalisé un plan d'action permettant de mitiger cet impact.**

- **2025** : mise en place d'Encore sur le fonds Agrinnovation afin d'analyser les impacts et dépendances des sociétés du portefeuille à la biodiversité.

- **2026-2027** : Déploiement d'Encore sur l'ensemble des fonds gérés par Demea SI lors des diligences ESG pour de nouveaux investissements. En cas d'impact négatif avéré, un plan d'action sera exigé pour valider l'investissement.

- **2028** : Réalisation de l'analyse pour chaque société du portefeuille ne l'ayant pas déjà réalisée. Par ailleurs, le questionnaire ESG annuel permet d'embarquer l'ensemble des sociétés déjà en portefeuille quant à une analyse de leurs impacts et dépendances.

- **2030** : l'ensemble des plans d'action sont formalisés et commencent à être appliqués.

5. Annexe 2 – Table de concordance

Article 29-LEC		Pages
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	**27-58-71**
	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;	**23**
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.	**21**
B. Moyens internes déployés par l'entité	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;	**68-70**
	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.	**75**
C. Démarche de prise en compte des critères E, S et G au niveau de la gouvernance de l'entité	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;	**68**
	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;	**71**
	Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.	**72**
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;	**78 et s**
	Présentation de la politique de vote ;	**78 et s**
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;	**78 et s**
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;	**78 et s**
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.	**N/A**
E. Taxonomie européenne et combustible fossile	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ;	**78 et s**
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.	**N/A**

5. Annexe 2 – Table de concordance

Article 29-LEC		Pages
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES et stratégie bas carbone	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;	**1019**
	Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone	**NA**
	Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ;	**NA**
	Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;	**NA**
	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ;	**NA**
	Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ;	**NA**
	Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ;	**NA**
	La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.	**NA**
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;	**NA**
	Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;	**109**
	La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	**109**
H. Démarche de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques	Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;	**109**
	Une description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés, qui comprend, pour chacun de ces risques : i) Une caractérisation de ces risques, notamment leur caractère actuel ou émergent, exogène ou endogène à l'entité, leur occurrence, leur intensité, et l'horizon de temps qui les caractérise ; ii) Une segmentation de ces risques selon la typologie suivante, ainsi qu'une analyse descriptive associée à chacun des principaux risques, notamment les facteurs de risque associés, tels que les politiques publiques, les comportements des marchés, ou les évolutions technologiques : -risques physiques, -risques de transition, -risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux ; iii) Une indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, du caractère récurrent ou ponctuel des risques retenus, et de leur éventuelle pondération ; iv) Une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les risques importants et du choix de leur éventuelle pondération ;	**109**

5. Annexe 2 – Table de concordance

Article 29-LEC		Pages
	Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques ;	**72**
	Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte ;	**72**
	Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés et de la proportion des actifs exposés, ainsi que l'horizon de temps associé à ces impacts, au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant notamment l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques ;	**72**
	Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.	**72**
	La qualité des données utilisées :La mention de l'utilisation, dès que possible, de méthodologies fondées sur des données prospectives, et une indication, le cas échéant, de la pertinence de l'usage de méthodologies fondées sur des données historiques ;	**72**
	Les risques liés au changement climatique : -pour les risques physiques et de transition, une utilisation de plusieurs scénarios, dont au moins un scénario à 1,5° C ou 2° C et au moins un scénario de transition tendanciel ou désordonné, prenant en compte les contributions nationales sur le climat des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique : si le scénario est public, en indiquant son nom ; en décrivant les principales caractéristiques des scénarios choisis lorsque les informations ne sont pas accessibles au public autrement, notamment concernant l'analyse descriptive mentionnée au b du 8°, la trajectoire de référence du scénario, l'ampleur et la nature des impacts sectoriels et macroscopiques, la compatibilité avec un objectif climatique donné et les principales hypothèses du scénario sur les technologies et les changements structurels de l'économie ; le cas échéant, en justifiant les raisons pour lesquelles l'entité utilise des scénarios individualisés ; et en expliquant la manière dont les scénarios utilisés sont adaptés aux capacités de modélisation liés à la gestion des risques financiers de l'entité ; -pour les risques physiques, une description de la manière dont l'entité envisage l'inclusion d'informations spécifiques à ses contreparties sur son exposition, sa sensibilité, son adaptation, et sa capacité d'adaptation sur la chaîne de valeur ;	**109**
	Les risques liés à la biodiversité : -une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi. Pour chaque risque identifié, l'entité indique le périmètre de la chaîne de valeur retenue ; -une indication si le risque est lié spécifiquement au secteur d'activité ou à la zone géographique de l'actif sous-jacent. Pour les établissements de crédit et entreprises d'investissement mentionnés à l'article L. 511-4-3, les informations mentionnées aux b à f du 8° et au 8° bis s'appliquent à l'activité de gestion sous mandat, lorsque cela est possible.	**109**
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du SFDR	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;	**78 et s**

DEMEA

SUSTAINABLE INVESTMENT

Contacts

Antoine Troesch, Managing Partner

antoine.troesch@demea-si.com

Kevin Coornaden, Secrétaire Général

kevin.coornaden@demea-si.com

Assia Gaouar, Partner

assia.gaouar@demea-si.com

Geoffroy Dubus, Partner

geoffroy.dubus@demea-si.com

Marie Cartet, Chargée d'affaires
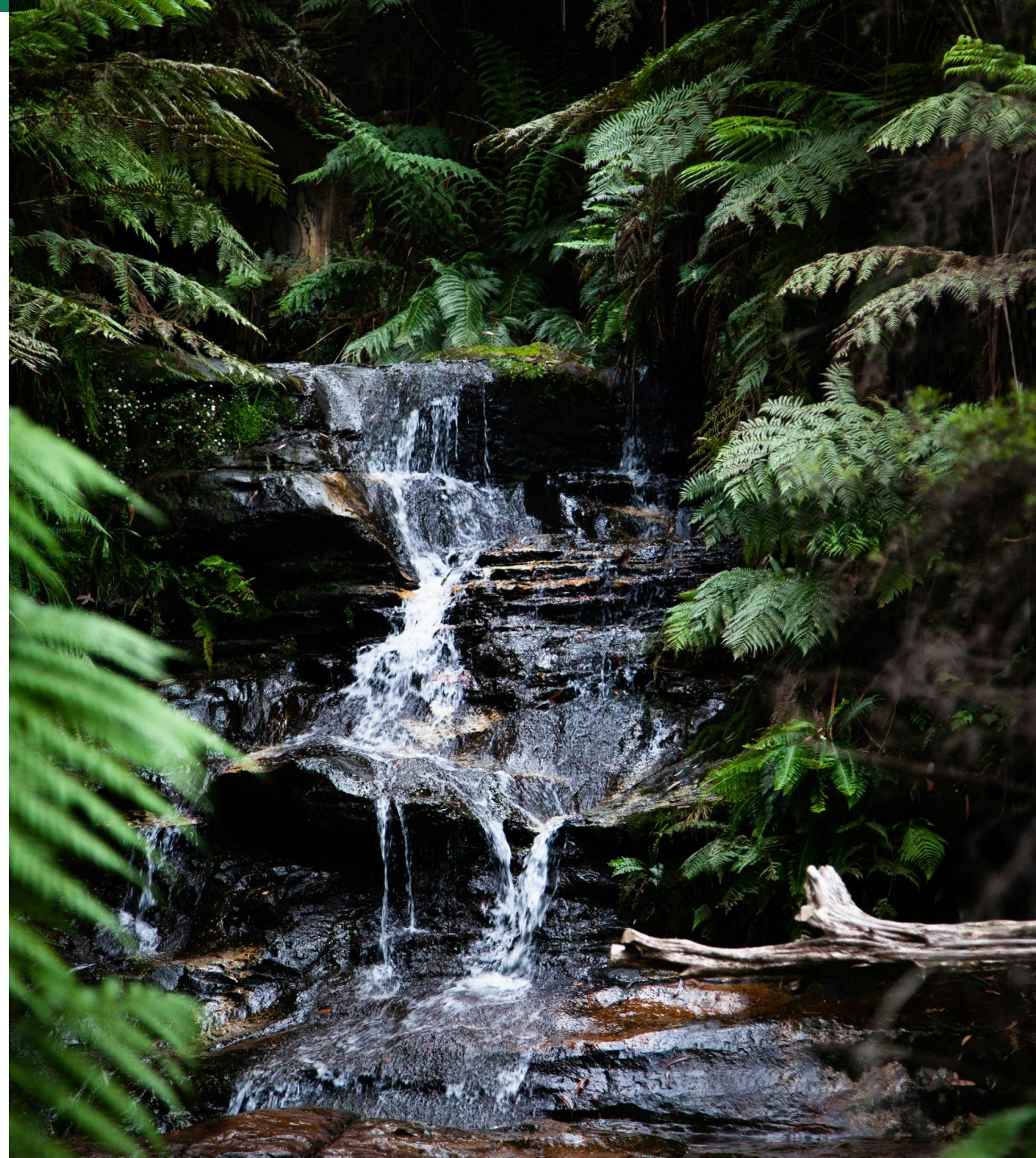
Marie.cartet@demea-si.com